

NATURE RECHERCHE

33 rue de la garenne

77760 Villiers sous Grez

E-mail : lustrat.philippe@wanadoo.fr

ATLAS

DES MAMMIFERES

DE SEINE ET MARNE

Coordinateur : Philippe LUSTRAT

Novembre 2006

NATURE RECHERCHE

Association Loi 1901

PRESENTATION DE NATURE RECHERCHE

NATURE RECHERCHE regroupe un petit nombre de naturalistes animés par la même passion : étudier la faune sauvage afin de mieux la protéger.

Trois actions sont bien représentatives de notre état d'esprit :

- Après avoir étudié pendant plusieurs années la migration des amphibiens sur une route à forte circulation, nous avons obtenu du service « Environnement » du Conseil Général de Seine et Marne, la construction de passages souterrains (crapauducs) afin de limiter la mortalité de ces animaux.

Depuis plus de 10 années, nous effectuons pour la première fois en France, un suivi scientifique de l'utilisation de ces passages.

- Après avoir étudié l'utilisation des différents milieux de la forêt de Fontainebleau par les chauves-souris, pour l'Office National des Forêts, nous avons pu fournir des indications à cet organisme pour la gestion des territoires de chasse de ces animaux.

Nous sommes régulièrement mandatés par l'ONF ou les Conseils généraux de différents départements d'Ile de France pour effectuer des inventaires faunistiques.

- Après étude des gîtes utilisés par les chauves-souris pour hiberner dans toute la Seine et Marne, nous avons sélectionnés les plus riches pour les protéger. Grâce à la fondation Nature Recherche, un premier site a été protégé par une grille afin de limiter les dérangements humains.

Philippe LUSTRAT
Président de NATURE RECHERCHE
Coordinateur de l'atlas des mammifères de Seine et Marne

L'association NATURE RECHERCHE tiendra à jour cet **ATLAS DES MAMMIFERES DE SEINE ET MARNE.**

Toutes les observations de mammifères seront les bienvenues pour compléter ce document. Les envoyer à : lustrat.philippe@wanadoo.fr

Ou Nature Recherche, 33 rue de la garenne, 77760 Villiers sous Grez.

Merci d'avance.

FICHE TYPE (à recopier) :

Nom de l'observateur :

Espèce :

Date (année et mois) :

Lieu (commune ou référence carte 1/25000) :

Milieu :

Statut (vivant, mort, hivernage, reproduction, jeune, adulte, sexe) :

Nombre et autres informations :

N' HESITEZ PAS A CONTACTER LE COORDINATEUR DE CET ATLAS POUR DES PRECISIONS.

REMERCIEMENTS

Merci aux observateurs dont la liste suit. Sans eux ce travail n'aurait pu être effectué.

M. Agron, M. Ars, J.-C. Auclair, G. Balança, J.-P. Bellanger, Boireau J., A. Brosset, Brulez A., J. Costé, L. Casset, F. Chabert, J. Boireau, Mme Braco, B. Caubère, M. Cauris, M. Couter, C. Boucaud, Mr Boirel, Mme Bombart, G. Chouleur, L. Cornet, G. Carol, J. Costilhes, Mr Chouleur, P. Chaumeil, Mme Chont, M. Chasserie, A. Czaikowski, M. Chassourie, J. Comolet-Tirman, L. Crepieux, J. Chevalier, J.-J. Chaut, G. Dumant, J.-P. Delobelle, C. Deliry, C. Desmier, D. Denisot, P. de Mercey, M. Dupont, C. Dutech, M. Duport, C. Decobert, M. Dutilleul, F. Duretail, R. Doré, Mme Dhotel, V. Eble, C. Echivard, E. Endji, F. Fenaille, Mme Fischer, F. Fenaille, F. Fayolle, M. Grosselet, S. Girault, M. Godefroy, P. Gaucher, J.-P. Ferrero, J.-P. Furic, P. Haffner, B. Hausmann, R. Hausman, A. Hacquart, H. Hugueny, X. Japiot, J-F Julien, R. Huet, F. Lajoie, G. Levasseur, G. Lois, S. Lamarche, M. Long, M. Lhomme, A. Larbouillat, V. Lecalvez, A. Livet, C. Lasseron, J.-C. Lemaire, J.-P. Lahache, I. Legris, Mme Lepape, A. Larbouillat, P. Lustrat, B. Manduit, G. Martin, D. Morêt, C. Modange, D. Meyniel, B. Mollot, F. Moutou, M. Miaout, F. Montbazet, H. Mitou, D. Meyniel, A. Marchand, G. Martin, R. Muguet, P. Ménestrey, F. Mougeot, B. Nattier, B. Notaise, C. Parizot, R. Poisson, B. Piketty, Mme Pissier, F. Poulain, P. Pigois, M. Pingard, L. Petter, R. Peyretailade, R. Picard, F. Prud'hon, N. Pruvost, G. Rivier, J.-P. Remburre, G. Rivier, J. Rاپilly, l'association RENARD, R.-P. Robin, P. Roy, P. Rivet, O. Roche, J. Ros, G. Senée, M-C Saint-Girons, T. Szubert, M.-C. Thibault, F. Tessier, M. Velique, Mr Villenave, E. Vaconsin, C. Vuitton, N. Villiers, F. Vaillant, V. Vignon, C. Wrat.

Merci tout particulièrement aux différents centres de l'Office National des Forêts de Seine et Marne pour les informations apportées, et les facilités pour le travail de terrain.

Je tiens aussi à remercier les informateurs rencontrés sur le terrain, techniciens forestiers, bûcherons, promeneurs, naturalistes qui m'ont apporté des informations lors de brèves rencontres forestières.

PRESENTATION DE LA SEINE ET MARNE

APERCU GEOLOGIQUE

Une grande partie du département est bâtie sur un plateau calcaire qui repose sur des argiles vertes.

Ces argiles reposent elles-mêmes sur un calcaire karstique dit de Champigny.

Le tréfonds du département est constitué par de la craie qui affleure de place en place, donnant naissance à des reliefs de collines douces.

LE CLIMAT

Le climat seine et marnais est largement dominé par une tendance océanique, malgré des influences semi continentales vers le centre du plateau.

Les vents, la plupart du temps venant de l'ouest sont assez modérés et sont ralentis par les massifs boisés et les agglomérations.

Le ciel est fréquemment couvert, mais la moyenne des précipitations annuelles n'est en moyenne que de 650 mm.

Le développement des urbanisations, en particulier des villes nouvelles provoque une hausse de la température (qui peut être importante au centre de la ville) et une relative augmentation de la pluviosité locale.

LES MILIEUX

La Seine et Marne est un des plus grands départements de France - 591 529 hectares - qui couvre 1,07 % de la France et 49 % de la région Ile de France. Les surfaces agricoles couvrent 360 900 ha dont seulement 13 500 ha sont en pâtures.

Les forêts ont une surface de 125 104 ha dont 25 000 ha pour le massif de Fontainebleau.

Les zones en activité économiques recouvrent 2 282 ha.

METHODOLOGIE

Le but de cet atlas est d'établir le plus précisément possible les cartes de répartition de tous les mammifères sauvages de la Seine et Marne.

La période de collecte de données est de 16 ans (1990-2006) sauf mention contraire précisée dans le texte.

L'absence d'une espèce en un point de la carte ne signifie pas forcément son absence sur le terrain, car l'ensemble du département n'a pas été prospecté avec la même intensité.

Le maillage géographique retenu est celui du quart de la carte IGN au 1/50 000^e, soit des carrés de 13 Km par 10 km.

METHODES D'ETUDE DES CHAUVES-SOURIS

1) Hiver

Nous avons recherché les chauves-souris en hibernation pendant la période hivernale, en prospectant tous les milieux susceptibles d'être utilisés.

Ce sont essentiellement les milieux souterrains qui sont fréquentés par les chiroptères durant la mauvaise saison. Après avoir localisé ces sites d'après les cartes d'état-major et d'après les cartes géologiques, nous les avons visités de préférence lors de « coup de froid » car c'est là que l'on rencontre le plus d'individus. De plus, certaines espèces (Sérotine commune par exemple) sont peu frileuses et hibernent dans des gîtes moins faciles d'accès (trous d'arbres entre autres) et ne pénètrent dans les milieux souterrains que lorsque la température est très basse.

Nous suivons la plupart des sites d'hibernation depuis 1986.

2) Eté

Pour étudier les chiroptères en été, nous avons utilisés 2 méthodes : les captures aux filets et l'identification grâce à leurs émissions ultrasonores.

Les chauves-souris étant protégées par l'arrêté ministériel du 29 avril 1979, nous avons bénéficié d'une autorisation temporaire de capture délivrée par la Direction de la Protection de la Nature, pour pouvoir les capturer.

En règle générale, nous avons utilisé 3 dispositifs de capture simultanément (2 dispositifs de 9 m de longueur, et un dispositif de 6 m de longueur); les filets étaient installés sur deux hauteurs de 2 m chacune ; la surface de capture était donc d'environ 96 m². Les filets étaient tendus 1 h avant la tombée de la nuit, jusqu'aux environs d'1 h du matin, soit en moyenne pendant 4 heures à chaque séance. De 1988 à 1999, nous avons effectué environ 120 sorties, totalisant à peu près de 600 heures de terrain.

Nous avons étudié les chauves-souris en activité sur leurs terrains de chasse grâce à un « détecteur d'ultrasons ». Cet appareil transcrit les ultrasons émis par les chauves-souris en chasse, en cris audibles pour notre oreille.

Nous utilisons un détecteur de type S-25 (Ultra Sound Advice), couplé avec l'analyseur d'ultrasons PUSP (Portable Ultrasound Signal Processor, Ultra Sound Advice). Les signaux sont numérisés et enregistrés en expansion de temps (10 X) sur un magnétophone analogique à cassettes.

L'identification de la plupart des espèces de chiroptères est possible de façon fiable à condition d'analyser les sons enregistrés. Pour identifier les espèces, nous avons procédé à une analyse discriminante multivariée. L'analyse des ultrasons sera effectuée grâce au PUSP, en effectuant pour chaque signal une transformée de Fourier rapide (FFT).

Cette technique de pointe permet de prospecter tous les milieux afin de localiser les chauves-souris, et de les identifier sans les déranger.

Les chauves-souris ont été enregistrées sur leurs territoires de chasse depuis 1995

METHODES D'ETUDE DES CARNIVORES

Les carnivores sont difficiles à observer sur le terrain, parce que nocturnes et souvent, peu abondants ; nous avons effectué des sorties nocturnes à l'aide de sources lumineuses afin de rechercher leurs présence. Pour cela, nous utilisons un phare orientable (puissance 100 watts) branché sur la voiture en circulant en véhicule sur les routes et chemins praticables.

Nous effectuons aussi des circuits à pieds, à l'aide d'un phare portatif (50 watts) afin de prospecter tous les milieux, et surtout d'avoir une plus grande discrétion pour les espèces farouches. Nous observons à l'aide de jumelles très lumineuses (8 X 56).

L'utilisation d'une source lumineuse pour la recherche d'espèces animales est soumise à autorisation, que nous possédons.

Cette méthode permettra de rechercher les carnivores pouvant être présents dans la zone étudiée, hormis le Blaireau, que l'on observe très rarement au phare. Pour cette espèce nous avons rechercher les terriers et indices de présence, caractéristiques de cette espèce et faciles à trouver si ce mammifère est présent. Les animaux écrasés trouvés sur le bord de la route constituent une importante source de données, pour ces espèces.

Depuis 20 ans, P. Lustrat a effectué au minimum 20 sorties nocturnes annuelles à la recherche de carnivores. Au total, 600 sorties ont été faites, totalisant environ 3000 heures.

Un grand nombre a aussi été passé en affût crépusculaire et nocturne, soit avec des jumelles très lumineuses, soit avec des appareils de vision nocturne (infrarouge, ou amplificateur de lumière).

METHODES D'ETUDE DES ARTIODACTYLES, LAGOMORPHES ET GROS RONGEURS

Pour rechercher ces espèces, nous utilisons 2 méthodes :

- 1) Recherches d'indices de présences :** Nous prospectons l'ensemble de la zone à étudier en recherchant les indices de présences permettant de localiser et d'identifier ces espèces. Ce sont essentiellement les crottes et les empreintes qui permettent d'identifier ces espèces.

- 2) L'observation directe :** Nous cherchons à observer par corps ces espèces, en concentrant nos efforts aux endroits où des indices ont été trouvés. L'identification de ces espèces est aisée ; nous utiliserons des jumelles 8 X 56 et une longue vue de grossissement 40 fois.

METHODE D'ETUDE DES MICROMAMMIFERES ET DES INSECTIVORES

En analysant plus de 3000 pelotes de réjection de rapaces nocturnes réparties dans tout le département, nous avons collecté de nombreuses données concernant les micromammifères et les insectivores.

Cependant, aucune recherche spécifique n'a été entreprise, ce qui explique que ces espèces soient les plus mal connues de notre département.

STATUT DES MAMMIFERES DE SEINE ET MARNE

Le statut des mammifères de Seine et Marne a été établi selon le nombre de localisations différentes obtenues, et non d'après le nombre de carrés d'observations notés sur les cartes :

Espèce exceptionnelle : moins de 10 localisations

Espèce rare : entre 10 et 20 localisations

Espèce relativement commune : entre 20 et 50 localisations

Espèce commune : plus de 50 localisations.

Le statut des mammifères de Seine et Marne est donc le suivant (hormis espèces introduites) :

20 espèces exceptionnelles

3 espèces rares

16 espèces relativement communes

23 espèces communes

On voit que la situation des mammifères de notre département n'est pas brillante : un tiers des espèces sont exceptionnelles ou rares.

Statut	Insectivore	Chiroptère	Carnivore	Lagomorphe	Rongeur	Artiodactyle
Exceptionnel	3	11	2	0	4	0
Rare	1	0	1	0	1	0
Relat commun	0	8	4	0	4	0
Commun	5	2	2	2	9	3
Total	9	21	9	2	18	3

Le nombre d'espèces de mammifères de notre département est de 62 espèces, alors que l'ensemble de notre pays abrite 101 espèces. La Seine et Marne est donc habité par plus de la moitié des espèces de mammifères de France.

	Nombre d'espèces en France*	Nombre d'espèces en Seine et Marne
Insectivores	14	9
Chiroptères	32	21
Carnivores	15	9
Lagomorphes	4	2
Rongeurs	30	18
Artiodactyles	8	3
Total	101	62

* source : Atlas des mammifères de France (1984) SFEPM.

Intérêt de la Seine et Marne par rapport à l'Ile de France

La Seine et Marne possède un réel intérêt pour la région Ile de France puisque 4 espèces de mammifères sont présents seulement dans notre département, et absents du reste de la région :

- 2 espèces de chauves-souris (le Murin de Brandt et le Petit murin)
- 1 espèce de carnivore (le Chat sauvage)
- 1 espèce de rongeur (le Castor)

MAMMIFERES DISPARUS

La faune originelle de la Seine et Marne devait être identique à celle de l'Europe Occidentale, lorsque cette région n'avait pas encore de nom. On devait y rencontrer les grands ongulés (Aurochs, Bison, Tarpan, Elan) et les grands carnivores (Ours, Loup, Lynx) à côté d'espèces plus petites comme le Castor, le Vison européen, la Loutre ou le Chat sauvage.

Les grandes espèces ont disparu en premier, ce qui n'est guère surprenant quand on connaît l'étendue des domaines vitaux d'animaux comme les ours ou les bisons.

En 1874, fut découvert à Chelles, dans le nord de la Seine et Marne, un gisement comprenant une faune abondante : éléphant, rhinocéros de Merck, hippopotame, cheval, cerf, ours, bovidés, datant du Paléolithique inférieur.

Le site de Pincevent, sur la commune de la Grande-Paroisse, a révélé un campement de chasseurs magdaléniens (10000-9000 avant notre ère) qui s'y installaient pour chasser le renne (Cornède M. et P. Poupet, Histoire et Art, in « Seine et Marne » Ed. Bonneton. 1989).

En 1897, l'Abeille de Fontainebleau signale « une invasion de Loutres dans le canal du parc (du château de Fontainebleau) » puis indique que « l'une d'elles a été prise dans un piège qu'elle a entraîné dans l'eau sans qu'on puisse la retrouver ». Ce quotidien indique aussi que des Loutres sont présentes dans l'Almont, à Melun.

Des recherches menées ces dix dernières années n'ont pas permis de trouver des indices de présence de ce mammifère en Seine et Marne, et nous considérons cette espèce comme disparue de notre département (Lustrat 1988). Pourtant, la présence de Loutres nous est régulièrement signalée au pourtour de la forêt, mais nous devons nous rendre à l'évidence, à chaque fois, il s'agissait de rats musqués ou de ragondins.

Le Loup s'est éteint en France en tant qu'espèce reproductrice entre 1930 et 1939. Depuis, des individus isolés ou erratiques sont observés de temps à autre (de Beaufort, 1987). Une population, en provenance d'Italie, s'est désormais installée en France, dans le parc du Mercantour, et commence à reconquérir lentement notre pays.

Autrefois, le Loup était abondant en Seine et Marne. Loiseau (1970) rapporte qu'ils étaient « fort nombreux jusqu'au XVIII^e siècle » et « qu'ils répandaient bien souvent la terreur parmi les populations riveraines de la forêt ».

Les registres paroissiaux de Bois-le-Roi (petite commune au nord de la forêt) mentionnent que plusieurs bûcherons auraient été dévorés par des Loups en 1679. En 1804, « il y eut recrudescence du nombre de Loups dans la forêt et l'on tua 180 Loups en Seine-et-Marne » (Loiseau, 1970). La fin du 18^{ème} siècle voit les populations de Loups décliner. En 1875, le Loup n'est plus présent que dans 65 % des départements français, et en 1895, que dans 50 % !

En 1854, Jean de Sinéty, qui fut louvetier, indique que le Loup n'est « pas très commun en Seine et Marne » (Gauthier, 1938). Le dernier Loup aurait fui la forêt « lors du grand hiver de 1870 par un soir de décembre », ce loup « fut pris à Vulaines, alors qu'il passait la Seine. Depuis cette date, on n'en a jamais revu » (Dalmon, 1935).

Pour détruire les Loups, des « battues gigantesques » étaient organisées où l'on mobilisait les habitants de toute une région : certains bois furent même incendiés pour détruire les portées, ce qui était un moyen radical ! (Lustrat, 1993)

François 1^{er} créa des offices de louveteries placées sous la direction d'un Grand Louvetier. Des primes étaient offertes pour la destruction des Loups. Des « fosses à Loups » furent creusées sur le pourtour de la forêt de Fontainebleau (fosse aux Loups à Nanteau sur Lunain et à Villemer par exemple).

Plusieurs toponymes forestiers indiquent l'omniprésence de l'animal en forêt de Fontainebleau, dans l'ancien temps : carrefour du Loup, gorge aux Loups, carrefour de la Louve, route de la Louve, route du Loup, route du louvard et route du louveteau.

TEXTES REGLEMENTAIRES

Réglementation nationale

- **Espèce protégée (1) :** Arrêté modifié du 17/04/81 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19/05/1981).

Article 1 modifié (JORF du 11/09/1993) :

Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire national pour les spécimens vivants la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

- **Espèce protégée (2) :** Arrêté modifié du 17/04/81 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19/05/1981).

Article 3 modifié (JORF du 21/05/1985 et du 01/06/97) :

Sont interdits sur tout le territoire national pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, détruits, capturés ou enlevés le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Cas particulier : les dépouilles peuvent être transportées et naturalisées pour le compte de l'auteur de la capture à des fins personnelles. Tout animal naturalisé est mentionné dans un registre côté et paraphé par le maire ou le préfet.

- **Espèce protégée (3) :** Arrêté modifié du 17/04/81 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19/05/1981).

Article 2 modifié (JORF du 21/05/1985 et du 01/06/97) :

Sont interdits sur tout le territoire national pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, détruits, capturés ou enlevés le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Réglementation internationale

Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. (JOCE du 22/07/1992)

Annexe 2 : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Annexe 4 : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Annexe 5 : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996).

Annexe 2 : espèces de faune strictement protégées.

Annexe 3 : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (JORF du 30/10/1990).

Annexe 1 : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate.

Annexe 2 : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). (JORF du 17/09/1978 ; dernière modification JORF du 22/03/1996).

Annexe 1 : Espèces menacées d'extinction pour lesquelles le commerce ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles.

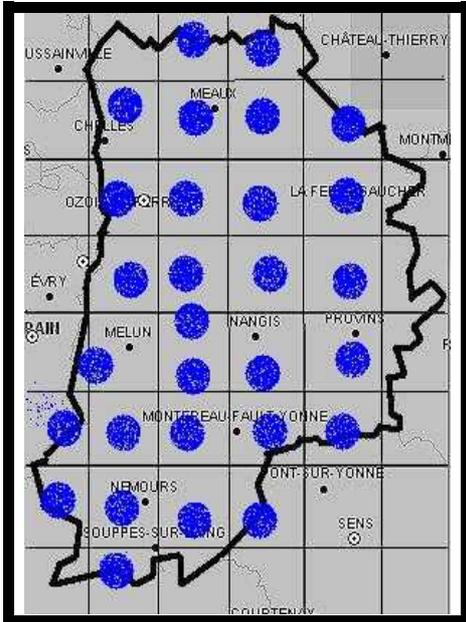
Annexe 2 : Espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé.

Règlement communautaire CITES (CEE) n° 3626/82 du Conseil du 03/12/82 relatif à l'application dans la Communauté de la CITES. (Dernière modification JOCE du 10/03/1995).

Annexe C1 : Espèces menacées d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles.

LE HERISSON D'EUROPE

Erinaceus europaeus



Commun.

- *Espèce protégée (1)*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*

Le hérisson est présent partout en France, jusqu'à 1000 m d'altitude en France. Difficile à observer dans la Nature, la plupart des données concernent des individus écrasés. On ne connaît pas l'évolution de ses populations, mais il est certain que la route en tue un nombre important. Cependant, le Hérisson s'adapte très bien à l'urbanisation galopante qui caractérise notre département, et il a été observé non seulement dans les zones pavillonnaires (Samoreau, Bois le Roi, Vert Saint Denis) où il vient se nourrir dans la gamelle du chat, voire des graines disposés au sol pour les oiseaux, mais aussi en pleine ville (Fontainebleau, Ponthierry, La Rochette, Dammarie les Lys, Vaux le Pénil, etc...) où il se nourrit dans les poubelles.

Il est présent dans tous les massifs forestiers où on peut l'observer par les chaudes nuits pluvieuses, fouiller le sol à la recherche de vers qui constituent l'essentiel de sa nourriture. Il fait alors un bruit important, comparable à un sanglier !

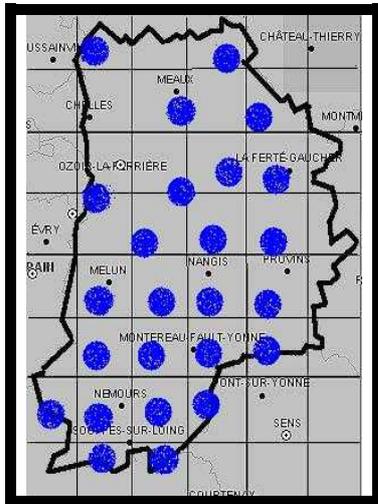
Par contre, il est absent dans les grandes plaines céréalières.

Crépusculaire et nocturne, le Hérisson passe l'hiver en hibernation.

Bien que protégée, cette espèce ne bénéficie d'aucune mesure de protection, alors qu'il existe des mesures visant à éviter la mortalité lors de la construction d'infrastructure routière ou ferroviaire.

LA TAUPE COMMUNE

Talpa europaea



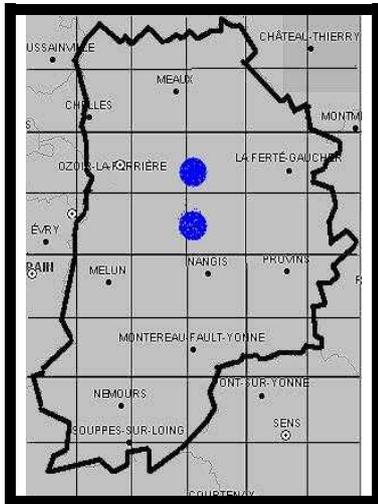
Commune

La Taupe est présente dans toute la France, jusqu'à 2000 m d'altitude. Rarement observée, la plupart des données concernent l'observation de taupinières.

Détruite fréquemment dans les jardins où elle cause des dégâts, cette espèce ne semble cependant pas menacée.

LA MUSARAIGNE COURONNEE

Sorex coronatus



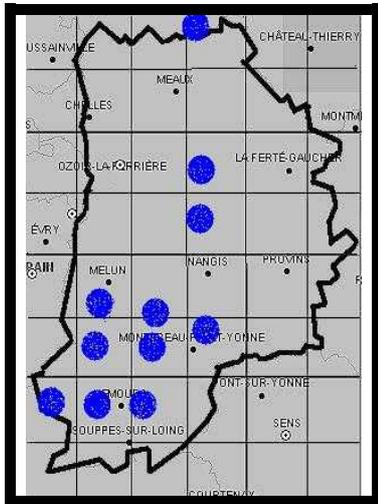
Exceptionnelle, localisée

- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*

La musaraigne couronnée, très rare dans notre département, ne cohabite pas avec la musaraigne carrelet, nettement plus commune. Les seules données concernant proviennent de restes osseux trouvés dans des pelotes de réjections de chouettes effraies, identifiés par P. Haffner.

LA MUSARAIGNE PYGMÉE

Sorex minutus



Commune

Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).

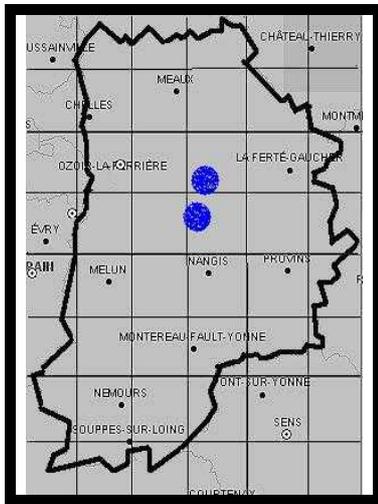
La Musaraigne pygmée est présente partout en France, hormis dans la région méditerranéenne et en Corse.

La Musaraigne pygmée ressemble à l'espèce précédente, mais la longueur de sa queue est supérieure aux deux tiers de la longueur de son corps.

La musaraigne pygmée recherche les milieux à litière abondante ou couverts par la strate arbustive. Elle recherche plus que les précédentes les lieux humides au couvert végétal dense, car elle est très sensible à la sécheresse.

LA CROCIDURE LEUCODE

Crocidura leucodon

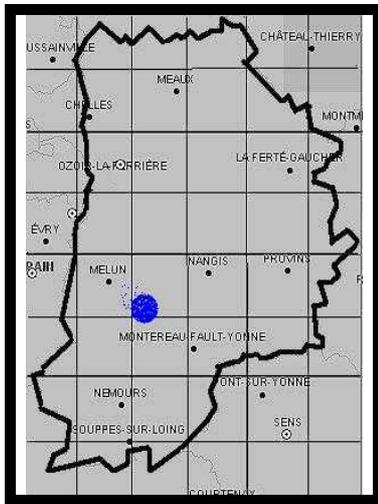


Exceptionnelle

- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*

Les seules données concernant notre département proviennent de restes osseux découverts dans des pelotes de réjections de chouettes effraies, identifiées par P. Haffner.

LA CROCIDURE DES JARDINS *Crocidura suaveolens*



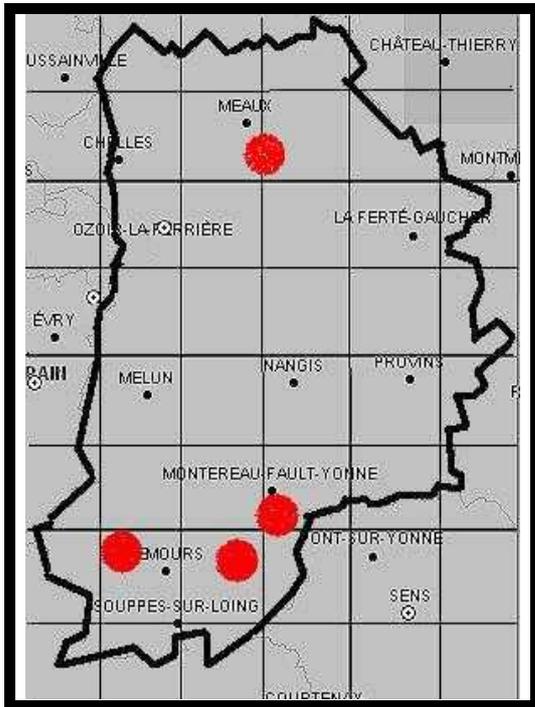
Exceptionnelle

- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*

Les seules données concernant notre département proviennent de restes osseux découverts dans des pelotes de réjections de chouettes effraies, identifiées par P. Lustrat.

Comme les autres micromammifères, il apparaît important de mener des études afin de mieux connaître leur répartition et leur statut.

LE GRAND RHINOLOPHE *Rhinolophus ferrumequinum*



Exceptionnel

- Espèce protégée (1)
- Directive « Habitats-Faune-Flore »
- Annexe 2, annexe 4.
- Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).
- Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).
- Espèce très rare (Liste rouge régionale)
- Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).

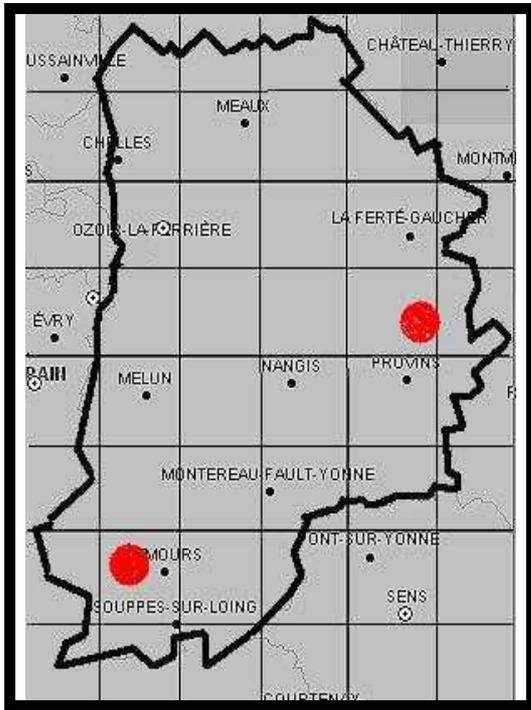
En Seine et Marne, 207 *Rhinolophus ferrumequinum* ont été bagués de 1936 à 1960 (Balliot, 1964) dans 10 sites différents. Il s'agissait d'une des espèces les plus souvent baguées.

De 1984 à 1994, Lustrat a prospecté tous les hivers tous les milieux souterrains connus de ce département (51 sites visités annuellement) et n'a retrouvé cette espèce que dans un seul des sites où elle avait été baguée et dans deux nouveaux gîtes, et ce, en très faible nombre : 3 individus. Depuis 1991, aucun rhinolophe n'a été observé en hiver dans ce département...jusqu'à l'hiver 2000 où un individu a été observé par L. Petter dans un site du nord du département.

En 1987, Lustrat a découvert la première colonie de Grands rhinolophes connue en Seine et Marne. Elle se composait de 10 individus en 1987 et seulement de 4 individus en 1991. Malheureusement, des travaux de réfection ont fait fuir la colonie, et malgré les aménagements que nous avons fait construire, elle n'est pas revenue. Aucune autre colonie n'a été trouvée ces dix dernières années malgré la prospection de 60 églises et de nombreux combles à priori propices aux rhinolophes.

De rares individus hivernent de nouveau dans une cavité depuis qu'elle est protégée par Nature Recherche.

LE PETIT RHINOLOPHE *Rhinolophus hipposideros*



Exceptionnel

- Espèce protégée (1)
- Directive « Habitats-Faune-Flore »
- Annexe 2, annexe 4.
- Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).
- Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).
- Espèce très rare (Liste rouge régionale)
- Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).

En Seine et Marne, 658 *Rhinolophus hipposideros* ont été bagués de 1936 à 1960 (Balliot, 1964) dans 10 sites différents. Il s'agissait d'une des chauves-souris les plus couramment baguées dans notre département.

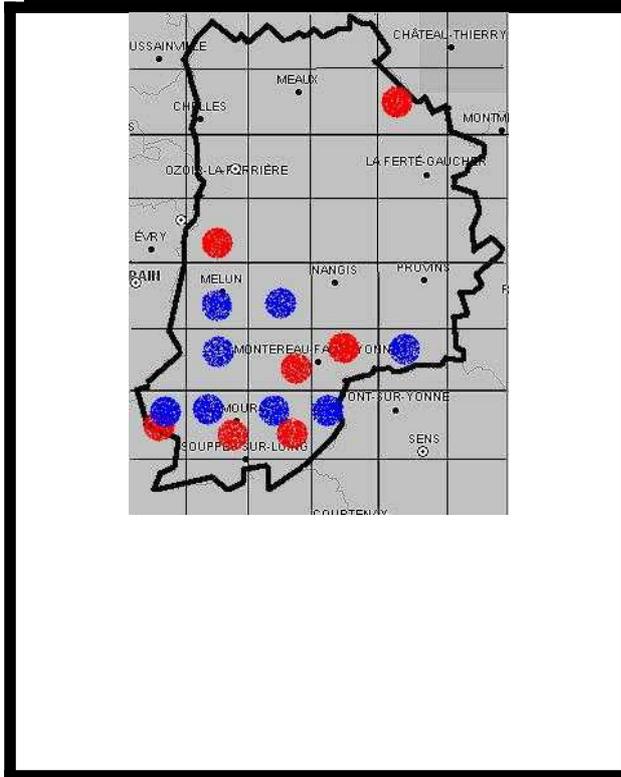
De 1984 à 1994, Lustrat a prospecté tous les hivers tous les milieux souterrains connus de ce département (51 sites visités annuellement) et n'a retrouvé cette espèce que dans un seul des sites où elle avait été baguée.

Une colonie de Petits rhinolophes était connue de Caubere (comm. Pers.), elle a disparue alors qu'on aurait pu penser qu'elle ne soit pas dérangée, puisqu'elle était située dans une propriété privée.

La dernière observation de cette espèce concerne un individu en hivernage en 1988, dans un des sites connus par Lustrat.

Mais au cours du printemps 2000, C. Desmier a observé un individu dans une petite carrière dans le nord du département, site inconnu auparavant.

LE GRAND MURIN *Myotis myotis*



Relativement commun

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
:
Annexe 2, annexe 4.
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

Le Grand murin est une des plus grandes espèces françaises (envergure : 34-38 cm) pelage dorsal gris-roux, ventre blanc.

Aucune colonie de reproduction de Grand Murin n'est connue en Seine et Marne.

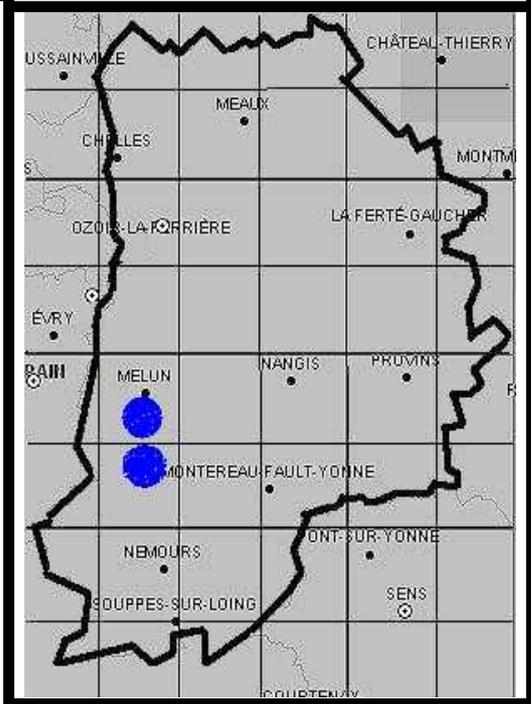
Par contre, il est noté régulièrement en action de chasse.

Les fauches des bas côtés des routes forestières de début et milieu d'été font chuter considérablement les densités d'insectes, et ont donc une répercussion directe sur les possibilités d'alimentation de cette espèce.

Plusieurs gîtes d'hivernation sont connues, avec des effectifs fluctuant selon les dérangements. Un seul site est protégé et géré par Nature Recherche et notre département reste un des derniers de notre pays à ne pas protéger les sites d'hivernation importants, malgré nos demandes depuis plus de 20 ans !

LE PETIT MURIN

Myotis blythi



Exceptionnel

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
:
Annexe 2, annexe 4.
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

Le Petit Murin est difficile à différencier de son espèce jumelle, le Grand Murin. La longueur de l'oreille et celle de l'avant-bras permettent de séparer les 2 espèces.

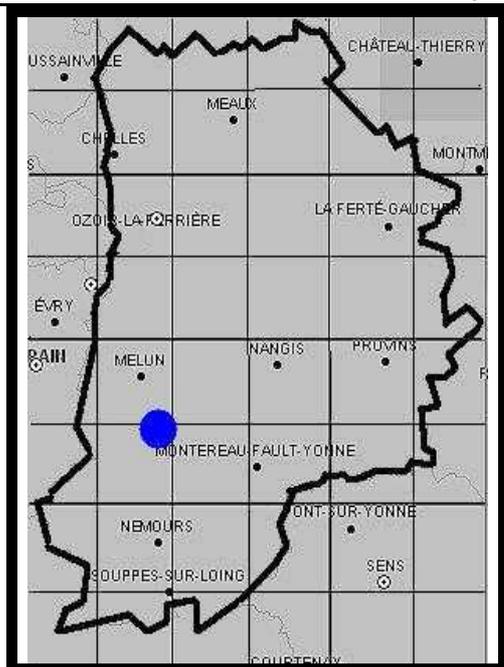
Cette espèce chasse dans les milieux ouverts (lisières, régénérations), avec une préférence pour les résineux.

Il n'a été identifié qu'en forêt de Fontainebleau, où Lustrat (1998) a capturé 2 individus.

Il s'agit de la localisation la plus au nord en France pour cette espèce, qui est absente des autres départements franciliens.

LE MURIN DE BRANDT

Myotis brandtii



Exceptionnel

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
: *Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce rare (Liste rouge de France métropolitaine).*

Cette petite chauve-souris à l'aspect foncé, vit près des forêts, parcs et jardins, au bord des rivières et des ruisseaux.

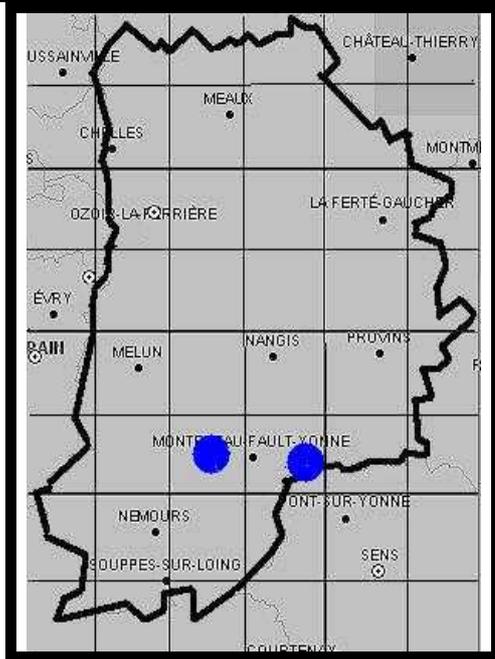
Cette petite espèce de murin ressemble beaucoup au Murin à moustaches et au Murin d'Alcathoe et ne s'en différencie extérieurement que par des caractères dentaires, et par la taille et la forme du pénis. Le Murin de Brandt semble plus forestier.

Les émissions ultrasonores de ces 3 espèces permettent de les séparer.

La seule donnée certaine provient d'un individu capturé en action de chasse au dessus de milieux humides, en forêt de Fontainebleau, (Lustrat 1998).

LE MURIN A MOUSTACHES

Myotis mystacinus



Exceptionnel

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
Annexe 4.
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

Cette petite chauve-souris à l'aspect foncé, vit près des forêts, parcs et jardins, au bord des rivières et des ruisseaux.

Elle chasse à une hauteur de 2 à 5 m, et attrape ses proies, des petits insectes en vol.

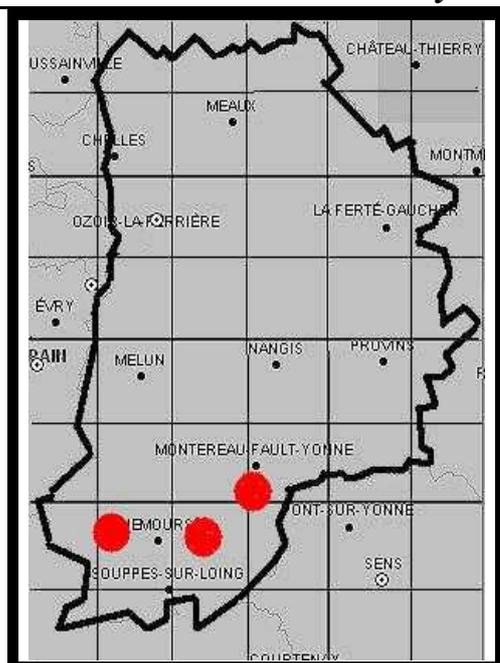
On peut trouver le Murin à moustaches sous les ponts, mais les colonies de reproduction s'installent dans les arbres ou dans les toitures des habitations.

En hiver, on le trouve dans pratiquement tous les milieux souterrains où c'est souvent l'espèce la plus commune ; par contre, nous n'avons aucune donnée estivale.

Les seules données sûres concernant cette espèce ont été faites en forêt de Fontainebleau et sur la Seine.

LE MURIN A OREILLES ECHANCREES

Myotis emarginatus



Exceptionnel

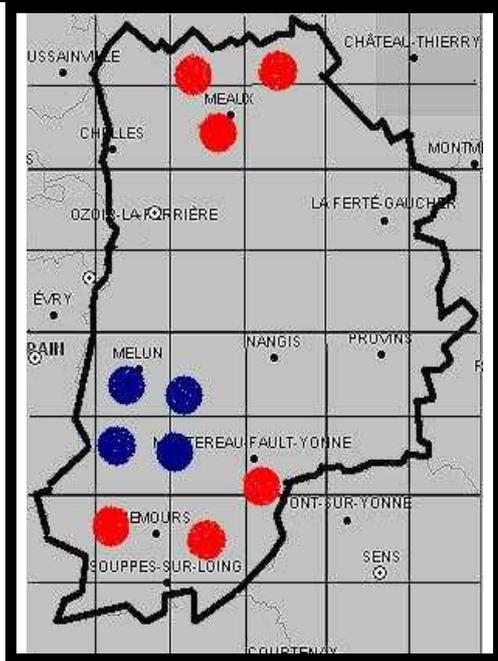
- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
Annexe 2, annexe 4.
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

Cette chauve-souris n'est trouvée qu'en hiver dans notre département. De 1984 à 1996, les effectifs étaient extrêmement faibles (4-5 individus) ; mais depuis les effectifs augmentent régulièrement sans que nous en connaissions la cause. Le dernier comptage en hiver 1999 donne plus de 20 individus, tous localisés dans le sud du département.

La protection de ces sites est une nécessité malheureusement partagée par peu de structures.

LE MURIN DE NATTERER

Myotis nattereri



Relativement commun

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

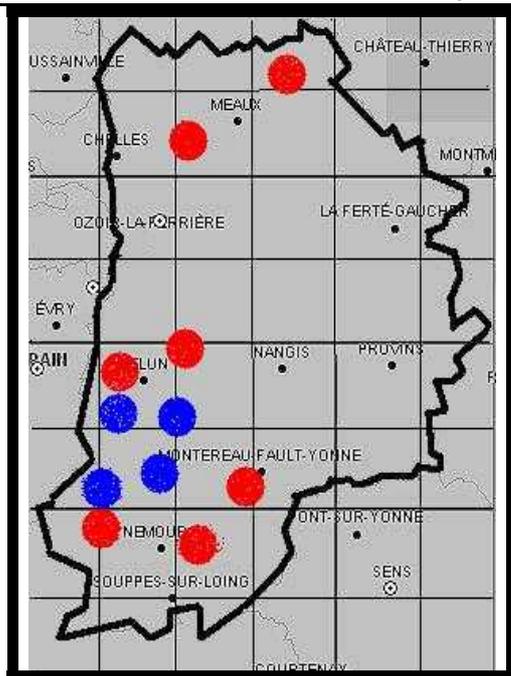
En Seine et Marne, le Murin de Natterer chasse à proximité des lisières, et parfois près des vieilles futaies.

Il semble localisé dans le sud du département en été, mais cela est dû au plus grand nombre de captures réalisées dans cette partie de la Seine et Marne.

En hiver, il est trouvé régulièrement souvent en compagnie du Murin de Beichstein.

LE MURIN DE BEICHSTEIN

Myotis bechsteini



Relativement commun

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 2, annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

Le Murin de Beichstein chasse dans une variété de milieux importante, du moment que ceux-ci soient situés en lisière. Il chasse aussi à proximité des vieilles futaies.

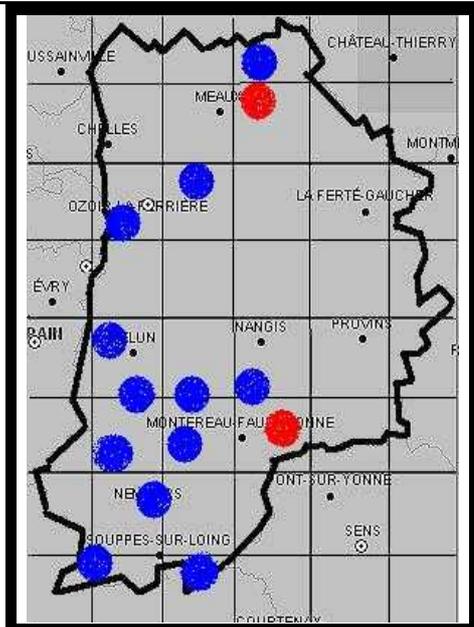
Cette espèce est considérée comme très rare dans toute l'Europe.

En forêt de Fontainebleau, le Murin de Beichstein est rare (4 % des chiroptères capturés, Lustrat 1998). C'est le seul site où il est observé en été.

En hiver, il est trouvé régulièrement dans les petites cavités, mais toujours en petite quantité.

LA SEROTINE COMMUNE

Eptesicus serotinus



Relativement commune

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

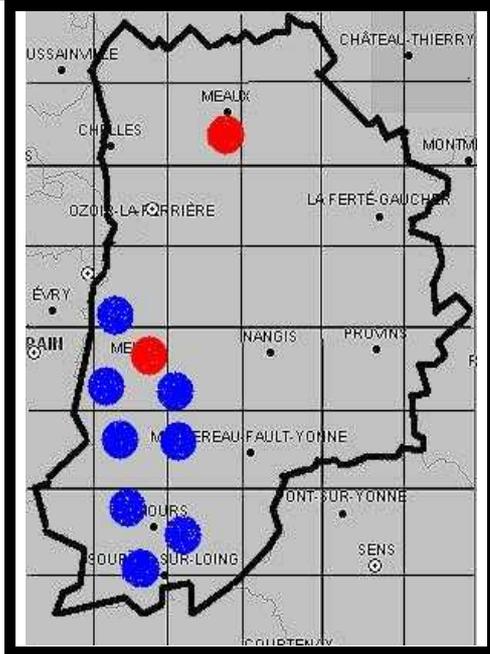
Cette grande chauve-souris arboricole ou anthropophile, de couleur sombre se rencontre souvent au voisinage des habitations humaines.

En forêt de Fontainebleau, cette espèce semble préférer chasser dans les parcelles de résineux (qu'elles soient en futaie ou en régénération), ainsi qu'en lisière de ville ou de la Seine (Lustrat, 1998).

Une colonie d'une centaine d'adultes (170 jeunes et adultes en fin d'été) habite les combles d'une maison située en lisière de la forêt de Fontainebleau (Lustrat, 1996).

Peu de données ont été collectées en hiver.

LA NOCTULE COMMUNE *Nyctalus noctula*



Relativement commune

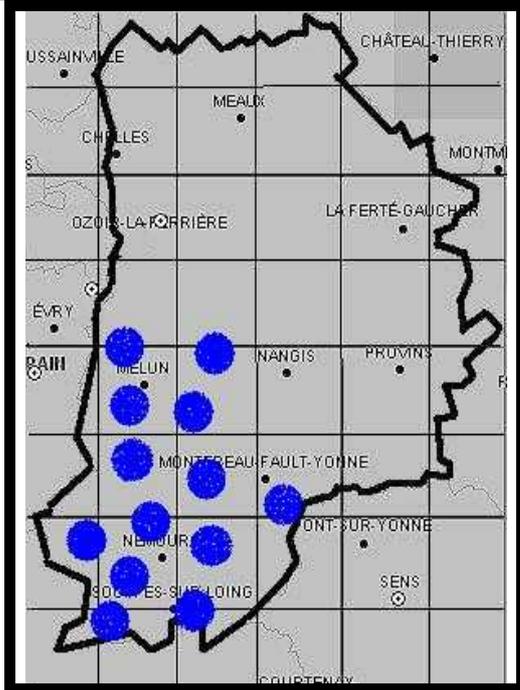
- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce assez rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

La Noctule commune entreprend des migrations saisonnières, cependant, une partie de la population est présente toute l'année en Seine et Marne (Lustrat, 1997), puisque des colonies de reproduction et d'hivernage ont été trouvées. La Noctule commune chasse uniquement en milieux ouverts ; on la trouve dans les mêmes milieux que la Noctule de Leisler, sauf dans les futaies où elle ne s'aventure pas.

Par contre, contrairement à la Noctule de Leisler, elle chasse dans les régénérations de résineux et dans les landes à bruyères (Lustrat 1998).

LA NOCTULE DE LEISLER

Nyctalus leisleri



Relativement commune

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

Cette espèce arboricole ressemble à la Noctule commune, mais sa taille est plus petite, et les poils de son dos ont les extrémités dorées.

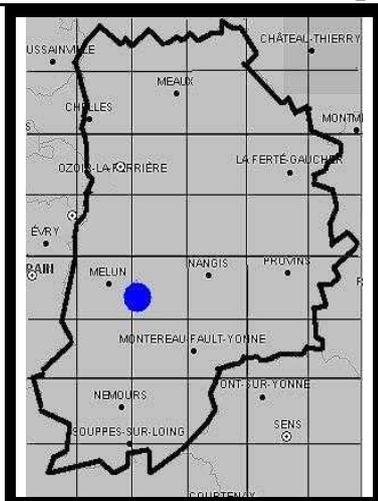
Cette espèce préfère les milieux ouverts (lisières, régénérations) ; C'est une des seules (avec la Sérotine commune et la Pipistrelle commune) à chasser dans des futaies de résineux (Lustrat 1998).

Comme la Noctule commune, elle est très abondante dans les lisières fleuves/forêt.

En septembre 1996, Lustrat a localisé une colonie d'environ 50 individus dans un vieux chêne, en lisière de la forêt.

Aucune donnée hivernale n'a été collectée.

LA PIPISTRELLE SOPRANE *Pipistrellus pygmaeus*



Exceptionnelle

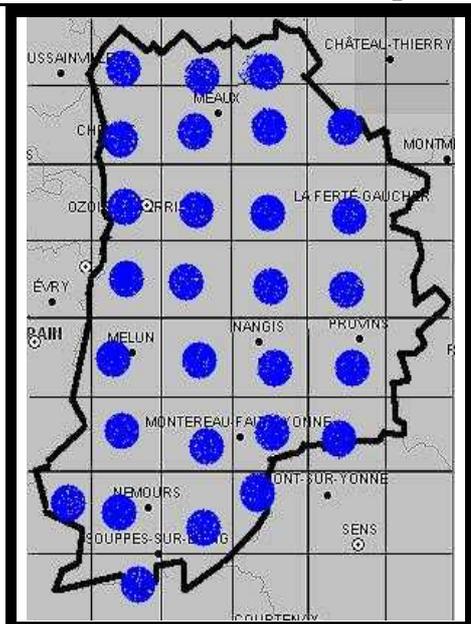
- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*

Cette espèce n'a été localisée qu'une seule fois en Seine et Marne, en forêt de Fontainebleau.

Cette espèce a été décrite récemment, mais la facilité avec laquelle on peut l'identifier à l'aide de ses émissions ultrasonores permet de vérifier aisément sa répartition.

LA PIPISTRELLE COMMUNE

Pipistrellus pipistrellus



Commune

- Espèce protégée (1)
- Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.
- Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).
- Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).
- Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).

Cette petite espèce est largement répandue dans toute la région.

La Pipistrelle commune est une espèce ubiquiste. On la trouve pratiquement dans tous les milieux de la forêt.

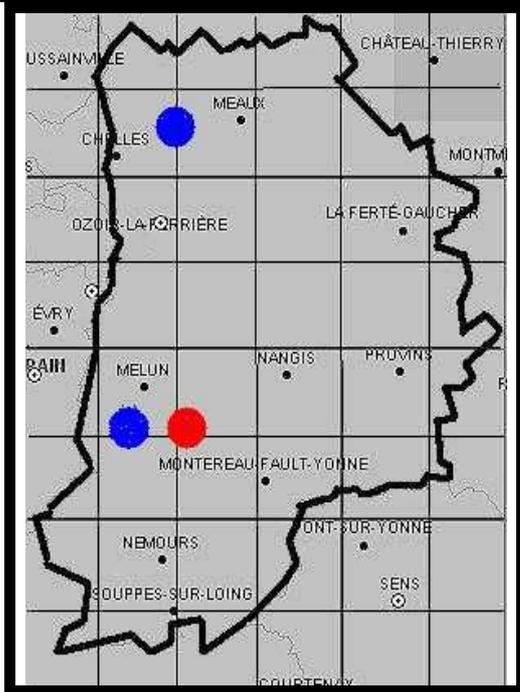
C'est la seule espèce qui chasse régulièrement dans les futaies de chênes et de hêtres, ainsi que dans les lisères de futaie et de champs. Son vol est rapide, zigzagant, elle chasse très fréquemment sur les chemins forestiers, sous la voûte des arbres.

Des colonies nous sont souvent signalées dans les habitations où elles posent des problèmes de cohabitation avec les occupants.

Des aides financières pour la suppression des nuisances seraient nécessaires pour éviter la destruction de cette espèce. Nous estimons à 2000 individus le nombre d'individus tués tous les ans.

LA PIPISTRELLE DE NATHUSIUS

Pipistrellus nathusii



Exceptionnelle

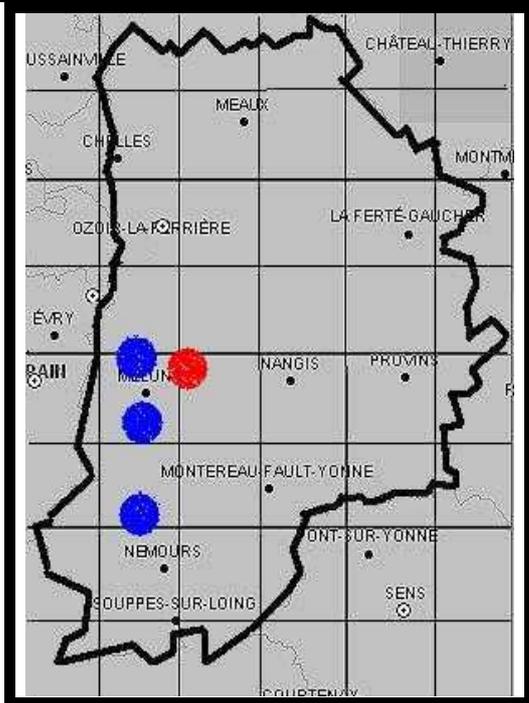
- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

Cette espèce sylvestre est légèrement plus grande que la Pipistrelle commune. C'est l'une des rares chauves-souris européennes à effectuer de véritables migrations saisonnières.

Il semblerait que les femelles mettent bas en Europe de l'Est, et rejoignent l'Europe de l'Ouest dès que les jeunes sont capables de voler.

Un individu a été trouvé en hibernation dans un tas de bois en forêt de Fontainebleau (Lustrat 1999), et plusieurs individus capturés dans cette forêt en fin d'été (Lustrat 1998).

LA PIPISTRELLE DE KUHL *Pipistrellus kuhli*



Exceptionnelle

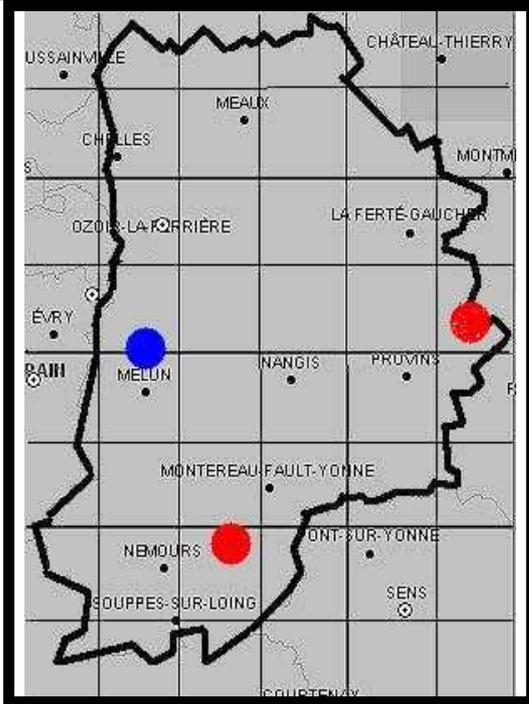
- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

La Pipistrelle de kuhl se distingue des autres pipistrelles par la longueur du cinquième doigt, et par certains caractères dentaires.

Cette espèce chasse en lisière de futaie de chênes ou de résineux, ainsi qu'en ville.

Elle a été trouvée en hibernation dans une résidence de Melun et Lustrat (1998) a capturé un individu en forêt de Fontainebleau

LA BARBASTELLE *Barbastella barbastella*



Exceptionnelle

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » :*
Annexe 2, annexe 4.
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce vulnérable (Liste rouge de France métropolitaine).*

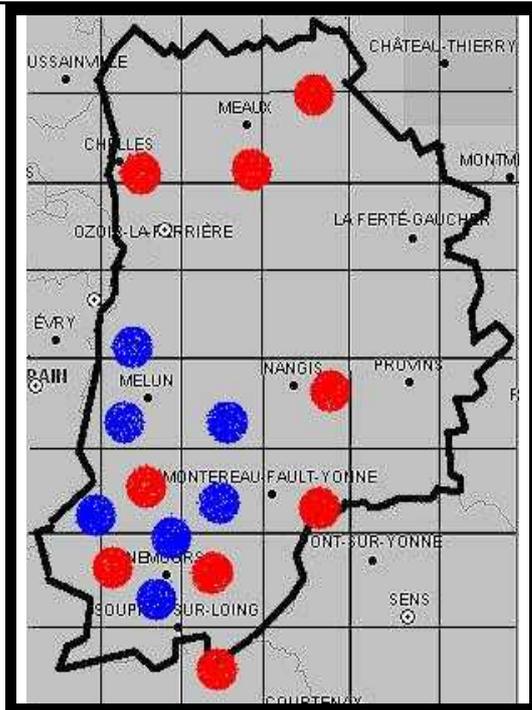
Depuis l'arrêt du baguage des chiroptères en 1964, la Barbastelle n'avait plus été identifiée en Ile de France jusqu'à la découverte d'un individu en octobre 1996, dans l'est du département et d'un autre individu en février 1999.

Le 4 février 2000, Lustrat a observé 2 Barbastelles en hibernation dans un souterrain de château, dans le sud de la Seine et Marne, près de Villecerf. Les 2 individus, éveillés, se trouvaient dans une faille de la voûte du souterrain, à l'entrée de celui-ci, à environ 2 mètres de hauteur.

Près de Melun, un étang est utilisé par cette espèce régulièrement pour chasser, il s'agit du seul site du département où cette espèce est notée en été.

La Barbastelle reste une des espèces de chiroptères les plus rares de la région Ile de France.

L'OREILLARD ROUX ET L'OREILLARD GRIS



Relativement commun

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune -Flore » : Annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).*
- *Espèce inscrite à la Convention de Bonn (annexe 2).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

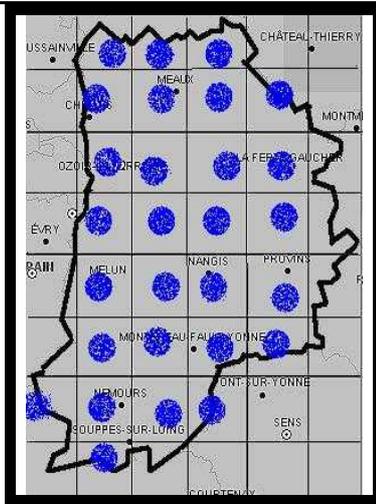
Sans manipuler les oreillards, il n'est pas possible de différencier les 2 espèces. Aussi, le groupe des oreillards est il commun, alors que chaque espèce est plus rare, car les observations sont surtout faites en hiver, période où on ne touche pas aux chauves-souris.

L'Oreillard roux a été capturé régulièrement en forêt de Fontainebleau (Lustrat, 1998), alors qu'une colonie d'une dizaine de femelles d'Oreillard gris occupe les combles d'une église en lisière de forêt.

Les autres données concernent des individus en hibernation ou des analyses de signaux sonores, ces 2 méthodes ne permettant pas de séparer ces 2 espèces.

LE RENARD ROUX

Vulpes vulpes



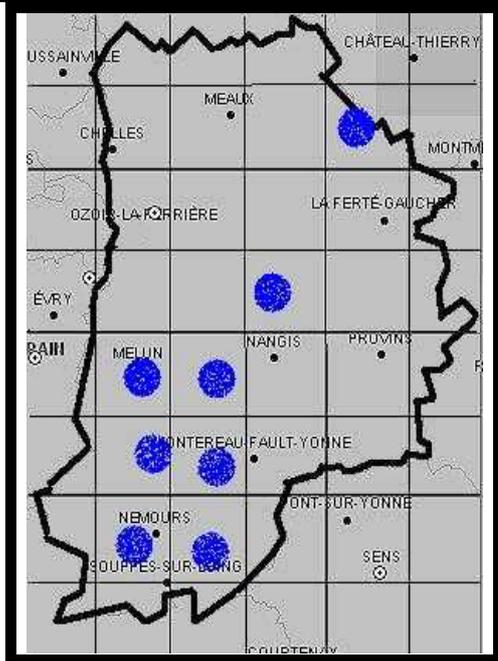
Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*

Le renard roux est resté commun, malgré les destructions dont il a été l'objet. Il continue d'ailleurs à être pourchassé toute l'année, en raison de son statut de « nuisible », mais ses grandes facultés d'adaptation, lui permettent de survivre. On le trouve aussi bien dans les forêts, les champs, que les villes et les zones pavillonnaires.

LA MARTRE D'EUROPE

Martes martes



Relativement commune

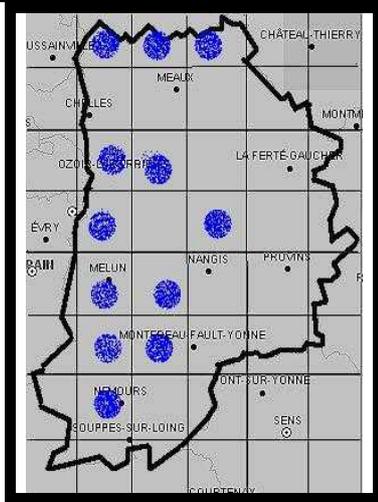
- *Espèce protégée (3)*
- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*
- *Directive « Habitats-Faune -Flore » : Annexe 5.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

Contrairement à la fouine, la martre n'est pas très abondante dans notre département.

Peut-être existe-t-il une concurrence entre ces 2 espèces, qui profiterait à la fouine, plus opportuniste pour la nourriture, et pour les gîtes.

La Martre a la réputation d'être une espèce typiquement forestière ; elle semble être très sensible au dérangement humain (exploitation forestière, tourisme), ce qui pourrait expliquer sa rareté en forêt de Fontainebleau.

LA BELETTE *Mustela nivalis*



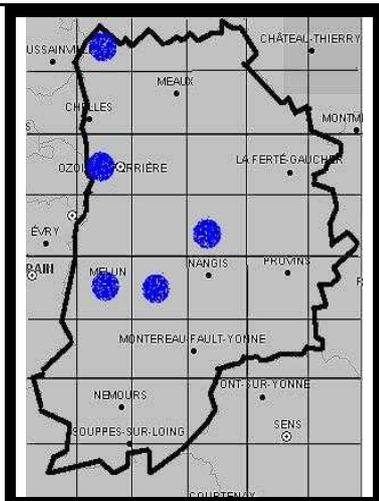
Relativement commune

- *Espèce protégée (3)*
- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

La Belette est le plus petit carnivore d'Europe. La fourrure de la belette est brune sur le dessus et blanche dessous. On la différencie de l'Hermine grâce à sa queue courte et de couleur uniforme chez la belette, et au contraire, longue et le bout toujours noir chez l'hermine.

La belette semble plus courante en lisière d'urbanisation qu'ailleurs. Elle est extrêmement rare dans les forêts où on ne peut la trouver que dans les lisières.

L'HERMINE *Mustela erminea*



Rare

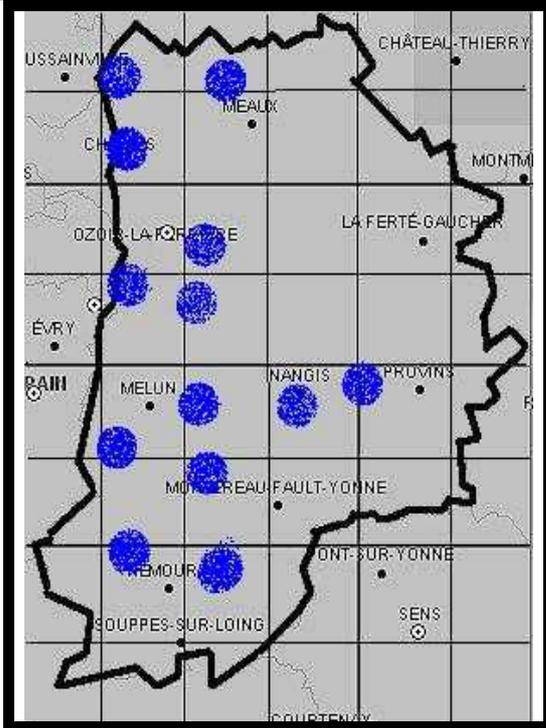
- *Espèce protégée (3)*
- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

L'hermine est rare en Seine et Marne. Les observations sont groupées dans le centre du département.

Elle est absente dans le sud, en particulier en forêt de Fontainebleau. Elle semble préférer les petits bois entourés de champs.

Une des seules observations dans le sud du département consiste en un individu traversant la route un après-midi à Vert Saint Denis, près de Melun.

LE PUTOIS D'EUROPE *Mustela putorius*



Relativement commun

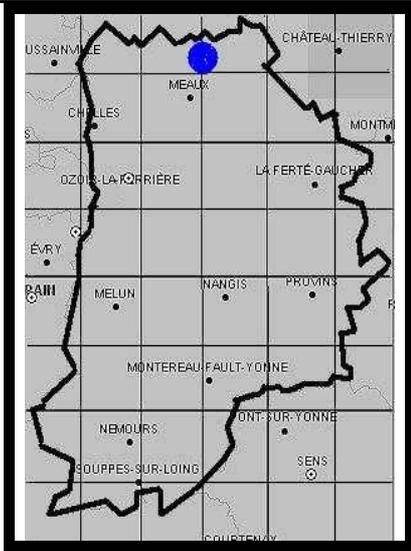
- *Espèce protégée (3)*
- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 5.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce au statut indéterminé (Liste rouge de France métropolitaine).*

Le putois a la réputation d'une espèce rare. Cela est dû aux difficultés d'observation de ce carnivore, très discret et méfiant.

La plupart des données proviennent d'individus écrasés, et montrent une répartition homogène dans le département.

Le Putois est doté d'un corps allongé et cylindrique, et possède de courtes pattes, le museau, les sourcils et les extrémités des oreilles sont de couleur blanche et contrastent avec le pelage du corps, de couleur brun noir brillant. Les mâles pèsent, en général le double des femelles.

LA GENETTE *Genetta genetta*



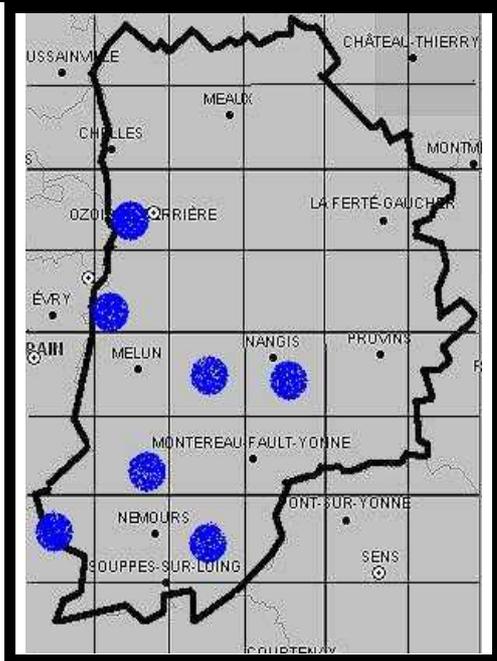
Exceptionnelle

- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
- *Annexe 5.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce au statut indéterminé (Liste rouge de France métropolitaine).*

Originnaire d'Afrique, la genette est présente essentiellement dans le sud-ouest de la France. Elle est cependant en extension en direction du nord, et il est curieux que la seule observation faite dans notre département (un individu écrasé en janvier 1984) ait été faite dans l'extrême nord du département.

LE CHAT FORESTIER

Felis sylvestris



Exceptionnel

Espèce protégée (1)

- Directive « Habitats-Faune -Flore » : Annexe 4.
- Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 2).
- Espèce inscrite à la convention de Washington et au règlement communautaire (CITES) : annexe 2, annexe C1).
- Espèce très rare (Liste rouge régionale)
- Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).

L'aire de répartition du Chat sauvage (*Felis sylvestris*, Schreber 1777) couvrait à l'origine toute l'Europe, mais la déforestation progressive, a morcelé son aire de répartition. En France, la présence du chat sauvage est désormais limitée essentiellement au quart nord-est du pays mais on le trouve aussi dans les Pyrénées et dans certains départements du Centre.

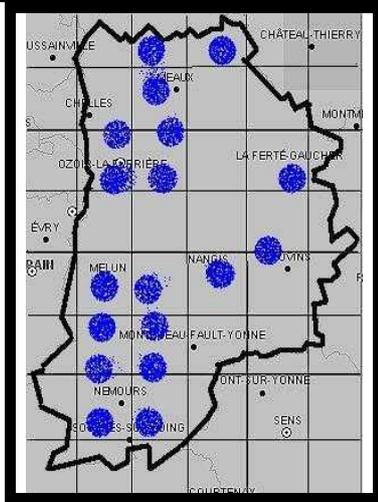
Le chat sauvage est un habitant des forêts de feuillus et des forêts mixtes, mais il fréquente volontiers les zones humides. En hiver, il s'abrite fréquemment dans des terriers abandonnés de renards ou de blaireaux.

Notre département constitue la limite de répartition nord ouest de ce carnivore et nous suivons l'évolution de cette progression, par des prospections nocturnes régulières.

Il reste rare et aucun indice de reproduction n'a pu être noté.

Nous pensons que les individus localisés en Seine et Marne sont des jeunes à la recherche de territoires.

L'ÉCUREUIL ROUX *Sciurus vulgaris*



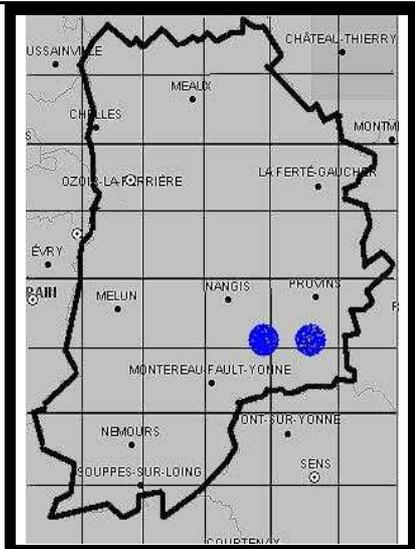
Commun

- *Espèce protégée (1)*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

L'écureuil est présent dans tous les massifs boisés du département et n'hésite pas à pénétrer en ville se nourrir dans les jardins.

Malgré le lourd tribut causé par la route, l'écureuil est encore une espèce commune en Seine et Marne.

LE CASTOR *Castor fiber*



Exceptionnel

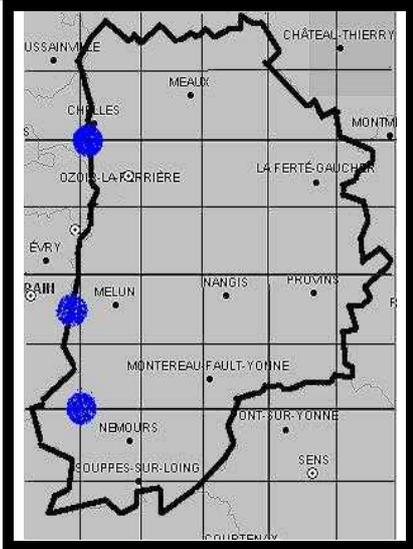
- *Espèce protégée (1)*
- *Directive « Habitats-Faune-Flore »*
: *Annexe 2, annexe 4.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*
- *Espèce à surveiller (Liste rouge de France métropolitaine).*

Les rares observations d'individus faites dans notre département proviennent d'une petite population de castors réintroduits qui vit dans le département voisin : l'Aube.

Des indices sont trouvés sur les affluents de la Seine.

LE LOIR COMMUN

Glis glis



Exceptionnel

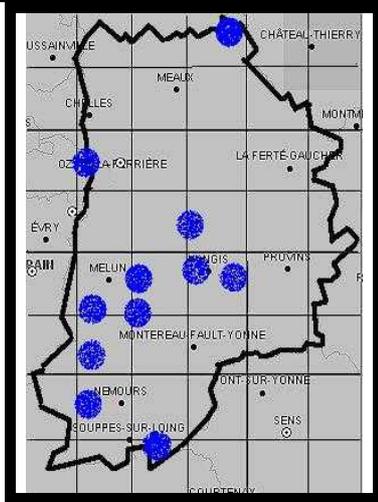
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*
- *Espèce rare (Liste rouge régionale)*

Très rare, le loir semble régresser régulièrement de notre département, comme le prouve l'ancienneté des observations collectées (années 1987-1988). Aucune observation n'a été faite depuis ces années.

Le pelage du loir est gris sur le dos et blanc sur le ventre. Il est légèrement plus grand que le lérot.

Le loir n'a jamais été observé en forêt de Fontainebleau (Lustrat, 1998).

LE LEROT *Eliomys quercinus*



Relativement commun

- Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).

N'hésitant pas à vivre dans les greniers d'habitations habitées, dans les vergers, les grottes ou les fissures de rochers, le lérot trouve toujours un gîte à sa convenance, ce qui le rend plus commun que le loir ;

Le Lérot se différencie du Loir avec lequel il est souvent confondu par la présence d'une raie noire qui va de l'oeil à l'oreille, et par la présence d'une touffe de poils à l'extrémité de la queue.

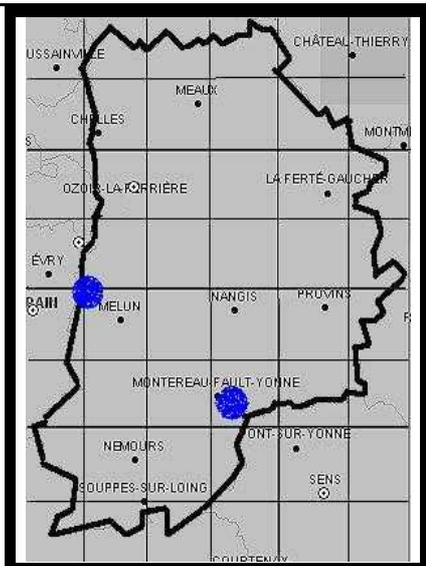
On peut le trouver, l'hiver, endormi pour un long sommeil dans un nid de troglodyte (surtout ceux situés à l'entrée de grottes ou de souterrains) ou dans un nid qu'il construit dans une fissure de rocher.

Les observations en forêt sont très rares, mais il est plus fréquent dans les villages environnants.

Un gîte dans un arbre isolé au milieu des champs a aussi été découvert dans le nord du département.

LE MUSCARDIN

Muscardinus avellanarius



Exceptionnel

- Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe 4.
- Espèce rare (Liste rouge régionale)
- Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).

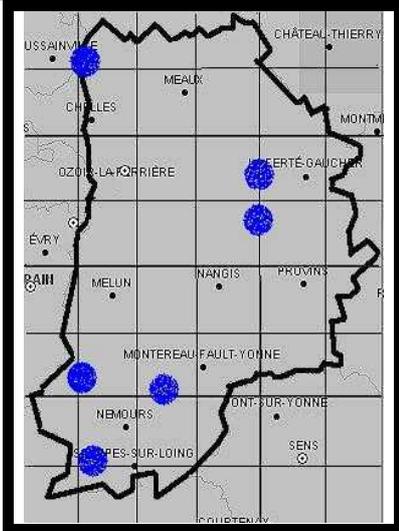
Pour cette espèce aussi, la faiblesse des données est due au manque de recherches spécifiques, ce qui rend la connaissance du statut réel du muscardin difficile à apprécier.

Le Muscardin est de couleur roux doré, et possède de grands yeux proéminents. Il habite dans les taillis, les ronciers, de préférence en lisière de forêt.

Le muscardin n'a jamais été observé en forêt de Fontainebleau, par contre, des restes osseux ont été trouvés dans des pelotes de rapaces nocturnes provenant des villages situés en lisière.

LE CAMPAGNOL AMPHIBIE

Arvicola sapidus



Rare

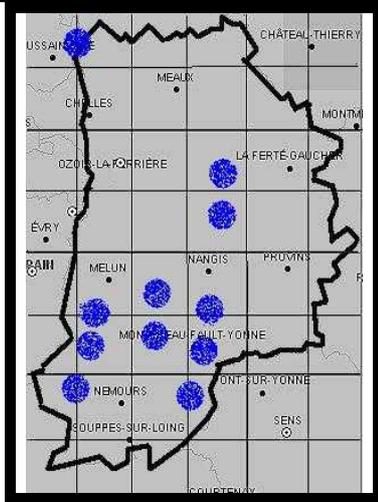
- *Espèce au statut indéterminé (Liste rouge de France métropolitaine).*

Le campagnol amphibie semble rare, et quelques populations que nous connaissions ont disparues.

Il est encore présent dans les canaux de la ville de Nemours et sur le canal de Claye-Souilly.

LE CAMPAGNOL SOUTERRAIN

Pitymys subterraneus



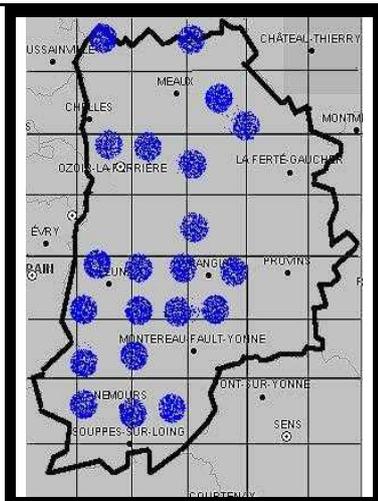
Relativement Commun

Moins rares qu'on ne le pensait, le campagnol souterrain est trouvé régulièrement dans les pelotes de réjection des rapaces nocturnes, en particulier des chouettes effraies.

C'est une espèce de chênaie claire. Cette espèce est plus rare que les autres micromammifères.

LE CAMPAGNOL AGRESTE

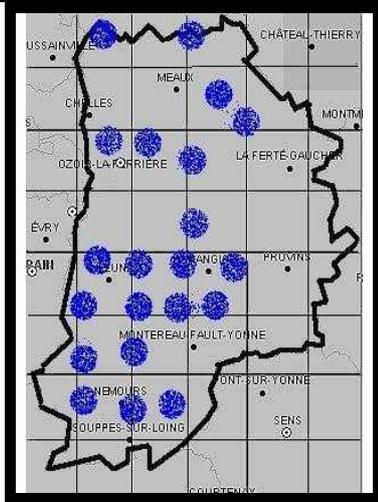
Microtis agrestis



Commun

Le Campagnol agreste est plus forestier que le Campagnol des champs. Il tient aussi une place importante dans le régime alimentaire des rapaces nocturnes. Il est bien répandu dans tout le département.

LE MULOT GRIS *Apodemus sylvaticus*

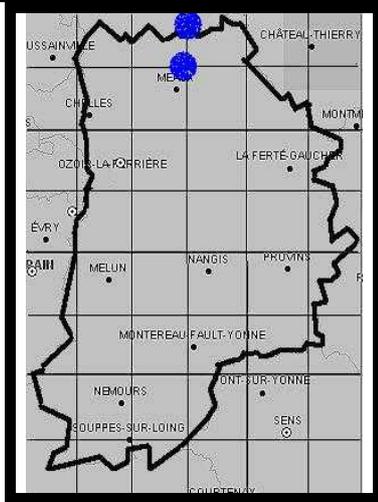


Commun

Les Mulots sont particulièrement nombreux dans les forêts de feuillus où ils servent de nourriture à de nombreux prédateurs (reptiles, carnivores, rapaces). Ils tiennent une place importante dans le régime alimentaire des rapaces nocturnes. Il est d'ailleurs trouvé dans quasiment toutes les pelotes de réjection de chouettes effraies collectées dans le département.

LE MULOT A GORGE JAUNE

Apodemus flavicollis

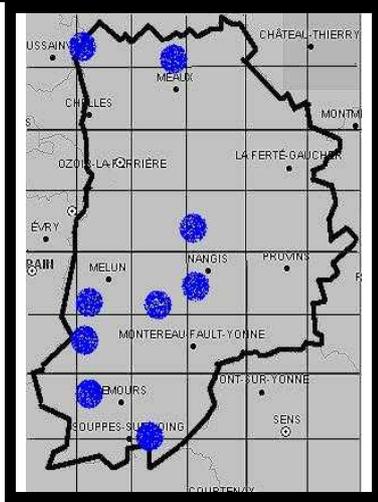


Exceptionnel

- Espèce très rare (Liste rouge régionale)

Les 2 seules observations consistent en des squelettes trouvés sous des puits dans des carrières souterraines par Lustrat. Les déterminations ont été confirmées par Mr Michel Tranier, du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

LE RAT NOIR *Rattus rattus*



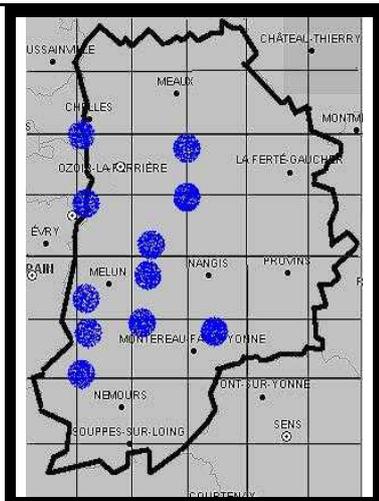
Relativement commun

- *Espèce au statut indéterminé (Liste rouge de France métropolitaine).*
- *Espèce très rare (Liste rouge régionale)*

Observé dans les décharges et les villes, rarement près des rivières contrairement au rat surmulot.

Le rat noir semble relativement rare dans notre département, mais son statut mériterait d'être mieux connu, et des recherches spécifiques menées.

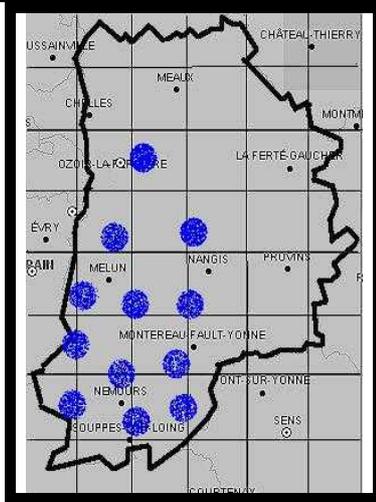
LE SURMULOT *Rattus norvegicus*



Commun

Trouvé régulièrement dans les pelotes, observé au crépuscule sur le bord des rivières et non des fleuves, ni des étangs.

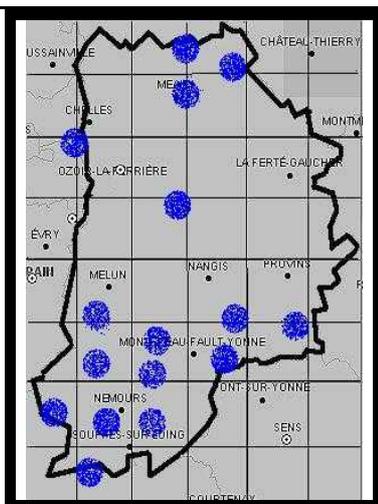
LA SOURIS DOMESTIQUE *Mus musculus*



Commune

Le faible nombre d'observation n'indique pas le statut réel de cette espèce, très commune, mais peu notée par les observateurs.

LE RAT MUSQUE *Ondatra zibethicus*

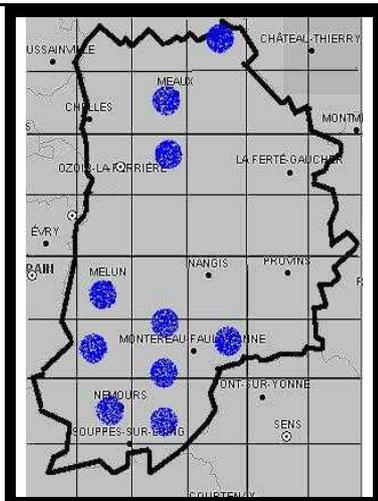


Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*

Le rat musqué est originaire d'Amérique du Nord. Il se rencontre aux mêmes endroits que le Ragondin, mais il est plutôt crépusculaire et nocturne. On peut l'observer aussi près des mares forestières ou des canaux. Il est confondu par des néophytes avec la loutre, elle disparue de notre département.

LE RAGONDIN *Myocastor coypus*



Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*

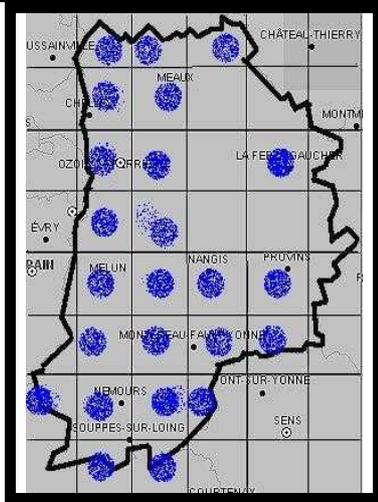
Originaire d'Amérique du sud, le ragondin a été importé en France dès la fin du XIXème siècle pour la pelleterie.

Il est originaire d'Amérique du Sud, et a été introduit en France en 1882 pour exploiter sa fourrure. Son corps mesure de 40 à 60 cm auquel il faut ajouter une queue cylindrique, mesurant jusqu'à 45 cm. Ses pieds arrières sont palmés.

Le ragondin se nourrit de végétaux aquatiques, graminées, etc.. Il peut causer des dégâts aux cultures.

Le ragondin est probablement présent dans toutes les zones humides du département. Son observation est facile, car il est souvent diurne et peu farouche. De nombreuses personnes le confondent avec la loutre.

LE LAPIN DE GARENNE *Oryctolagus cuniculus*



Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*

Malgré les dégâts causés par la myxomatose, le lapin de garenne reste commun dans notre département.

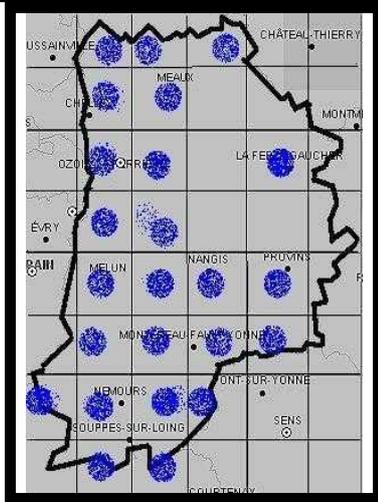
Le lapin de garenne est plus petit que le lièvre, ses oreilles sont plus courtes, et n'ont pas de taches sombres à l'extrémité. Il mène une vie souterraine dans les terriers qu'il creuse, mais il peut aussi vivre dans les carrières souterraines.

Le lapin a besoin de sols secs où il peut creuser ses terriers, de préférence sous un couvert buissonnant, et situés à proximité d'une zone d'alimentation rase.

Les lapereaux naissent dans une rabouillère : nus, aveugles et sourds.

Le lapin se nourrit essentiellement de végétaux herbacés, surtout de graminées. Il peut contribuer à maintenir des milieux ouverts en empêchant la régénération, favorisant ainsi des espèces animales inféodées aux milieux ouverts.

LE SANGLIER *Sus scrofa*



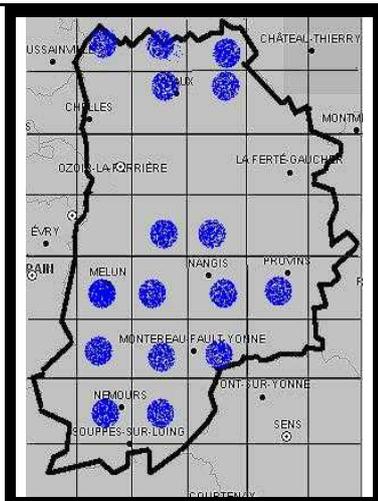
Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce susceptible d'être classée nuisible*

Si le sanglier est discret, les traces de son passage le sont moins : il laboure le sol à l'aide de son puissant groin à la recherche de vers ou de rongeurs. Les sangliers sont donc très utiles en forêt, car ils ameublissent et aèrent la terre, enfouissant des graines et des fruits. Par contre, dans les cultures, les dégâts peuvent être considérables et nécessitent la pose de protection (grillage ou fils électriques) en des endroits bien précis, afin de ne pas empêcher les déplacements de ces animaux.

Le sanglier entre parfois en ville comme cela a été constaté par exemple à Fontainebleau, où il vient retourner les pelouses des résidences et même manger dans les poubelles des maisons situées en lisière de forêt (Lustrat, 1998).

LE CERF ELAPHE *Cervus elaphus*



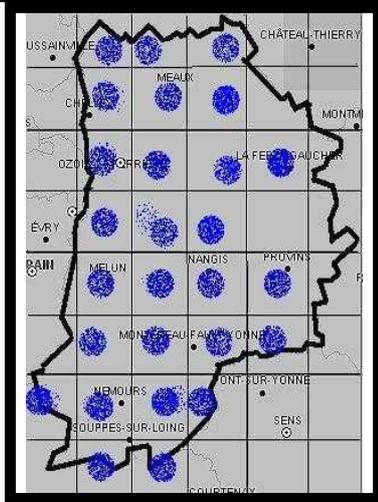
Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*

Le Cerf est incontestablement le roi de nos forêts. C'est la plus grosse bête depuis qu'Ours et Bisons ont disparu.

La pression pesant sur le cerf est énorme (chasseurs, chasseurs photographes) engendrant un dérangement des hardes, se traduisant par des déplacements importants des animaux, et des accidents sur la route. Cette pression s'est accrue ces dernières années, lorsque les effectifs de cerfs ont commencé à augmenter.

LE CHEVREUIL *Capreolus capreolus*



Commun

- *Espèce de gibier dont la chasse est autorisée.*
- *Espèce inscrite à la Convention de Berne (annexe 3).*

Le Chevreuil est réparti sur la presque totalité de l'Europe.

C'est un animal de petite taille (hauteur au garrot : 60 à 80 cm) pour un poids de 20 à 25 kg en moyenne. Seul le mâle porte des bois qui tombent tous les ans entre octobre et décembre. La croissance des nouveaux bois, protégés par une peau recouverte de poils fins appelée « velours », va durer de 2 à 3 mois.

Le chevreuil est un animal forestier, mais qui affectionne les lisières, et peut même vivre en plaine. La diversité et l'hétérogénéité du milieu sont nécessaires au chevreuil, car il a un comportement alimentaire très éclectique. Il se nourrit de végétaux ligneux et semi ligneux, ainsi que de plantes herbacées, de fruits forestiers, et ne dédaigne pas les champs de céréales.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME** (1896) - Recherches sur Fontainebleau. Bourges.
- A.R.A.P.** – Destruction des « nuisibles » en France. Rapport des fédérations de chasse en 1965, 1966 et 1967.
- BALAZUC J., DRESCO E., HENROT H. et NEGRE J.** (1951) – Biologie des carrières souterraines de la région parisienne. Vie et Milieu, tome 2, fasc. 3.
- BALLON P.** (1980) – Problèmes posés par les grandes infrastructures linéaires vis à vis des populations de grands animaux, in Compte-rendu du 3^e colloque national de mammalogie (20-21 octobre 1979). Ciconia, vol. 4, fasc. 1.
- BEAUFORT DE F.** (1987) Le loup en France. Eléments d'écologie historique. Encyclopédie des carnivores de France. S.F.E.P.M. Paris.
- BOIREAU J. & C. PARISOT** (1999) – La Barbastelle *Barbastella barbastellus* dans le sud de la Seine et Marne. Bull. A.N.V.L. n°75-1.
- CHAMPIGNEULE B.** (1965) – Fontainebleau, sa forêt, son village. Les libraires associés.
- C.R.B.P.O.** – Fiches de baguage de chiroptères. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris.
- DALMON H.** (1935) Les gros mammifères de la forêt de Fontainebleau. Travaux des Naturalistes de la vallée du Loing 7 : 1-79.
- DE BOISROUVRAY F.** – (1986) Les cerfs « de pays ». Revue nationale de la Chasse. Janvier 1986.
- DE BUYER X.** (1970) – La pression de l'homme sur la forêt : Fontainebleau. N° spécial O.N.F.
- DELAYEN, GARCON et MAILLER** – (1983) Le Cerf sika, hôte du massif de Ferrières-Armainvilliers. Nature-Actualités, revue de l'A.S.M.S.N. n° 23.
- DE SINETY** – (1854) Notes pour servir à la faune du département de Seine et Marne. Revue et magazine de zoologie pure et appliquée. 2^e série, TVI, Paris.
- DEROY L.** – Les chroniques du château de Fontainebleau. Pierre Roger et Cie Editeurs.
- DOMET P.** (1979) – Histoire de la forêt de Fontainebleau. Lafitte Reprints. Marseille.
- DUQUET M.** (1993) La Faune de France. Muséum National d'Histoire Naturelle. Eclectis.
- FIERS V., B. GAUVRIT, E. GAVAZZI, P. HAFFNER, H. MAURIN et coll.**, (1997) – Statut de la faune de France métropolitaine. Col. Patrimoines naturels, vol. 24. Paris : 225 pages ;
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE.** Bulletins d'informations.

- LOISEAU J.** (1970) – Le Massif de Fontainebleau. VIGOT FRERES. Paris.
- LUSTRAT P.** (1987) – L'étude des chauves-souris en Seine et Marne. Nature-Actualités n° 41. 11-13 .
- LUSTRAT P.** (1988)- Les rapaces nocturnes du massif de Fontainebleau et de sa périphérie. La Pipistrelle. Tome 1, n° 4 : 22-29.
- LUSTRAT P.** (1988) – La Loutre *Lutra lutra* en Seine-et-Marne ? La pipistrelle tome 1 n° 1 : 21-26.
- LUSTRAT P.** (1988) – Le Cerf sika *Cervus sika nippon* en Seine-et-Marne. La pipistrelle tome 1 n° 1 : 27.
- LUSTRAT P.** (1988) – Le Cerf élaphe *Cervus elaphus* en forêt de Fontainebleau. La pipistrelle tome 1 n° 2 : 14-26.
- LUSTRAT P.** (1988) – Le renard roux *Vulpes vulpes* en forêt de Fontainebleau. La pipistrelle tome 1 n° 3 : 12-22.
- LUSTRAT P.** (1988) – Comptage de cerfs au brâme 1988 en forêt de Fontainebleau. La pipistrelle tome 1 n° 4 : 32.
- LUSTRAT P.** (1988) – Choix du terrier pour la mise à bas par le renard roux *Vulpes vulpes* en forêt de Fontainebleau. *Arvicola* tome IV n° 2 : 55-56.
- LUSTRAT P.** (1988) - Contribution à la connaissance des chauves-souris de Seine et Marne : situation comparative de 1854 à 1988. *Annales Biologiques du Centre. S.N.E. Publ. & Nature Centre.* 98-102
- LUSTRAT P.** (1989) - Première observation de reproduction du Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) en Seine et Marne. La Pipistrelle, tome 2, n° 2 :12-13.
- LUSTRAT P.** (1989) - Etude des chauves-souris en Seine et Marne, inventaire des gites d'hibernation. La Pipistrelle, t. 2, n° 3 : 19-26.
- LUSTRAT P.** (1989) – Une chauve-souris nouvelle pour l'Ile de France, la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri* Kuhl, 1818). La Pipistrelle, tome 2, n° 4.
- LUSTRAT P.** (1989) – Premières données concernant la présence du chat sauvage *Felis silvestris* en Ile de France. La pipistrelle. Tome 2 n° 1 : 25-27.
- LUSTRAT P.** (1989) – Au sujet de la vaccination antirabique des renards en France. La Pipistrelle. Tome 2 n° 4.
- LUSTRAT P.** (1989) – S.O.S. LOUTRE. Nature-Actualités n° 47. Bulletin de l'A.S.M.S.N.
- LUSTRAT P.** (1989) – Comptage de cerfs au brâme 1989 en forêt de Fontainebleau. La Pipistrelle. Tome 2 n° 4.
- LUSTRAT P. et VIGNON V.** (1991) – Nouvelles données concernant la répartition du Chat sauvage *Felis silvestris* (Schreber, 1777) en limite ouest de son aire de répartition. Bulletin mensuel O.N.C. n° 160 : 33-34.
- LUSTRAT P.** (1991) – Etude pour la hiérarchisation et la protection des gites d'hibernation des chauves-souris en Seine-et-Marne. D.R.A.E. Ile-de-France. 50 pages.

- LUSTRAT P.** (1993) Histoire de la disparition du Loup (*Canis lupus*) en Seine et Marne. Bulletin de l'association des naturalistes de la vallée du Loing. Vol. 69. N° 3.
- LUSTRAT P.** (1994) – Régression des populations de Rhinolophes (genre *Rhinolophus*) en Seine et Marne. *Mammalia*, t. 58, n° 4 : 672- 674.
- LUSTRAT P.** (1995) – Protection des chauves-souris en hibernation en Seine et Marne. *Chirop echo* n° 5 : 7-9.
- LUSTRAT P.** (1995) – La mare de Franchard, un site exceptionnel de la forêt domaniale de Fontainebleau. *Arborescences* 55 : 40-41.
- LUSTRAT P.** (1995) – Les chauves-souris de la forêt de Fontainebleau. Service départemental O.N.F. & Conseil Général de Seine et Marne. Rapport d'étude NATURE RECHERCHE (55 p.).
- LUSTRAT P.** (1996) – Introductions et réintroductions d'animaux en forêt de Fontainebleau (Seine et Marne – France). *Le Bièvre*. Tome 14 : 51-55.
- LUSTRAT P.** (1996) – Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. Bilan des opérations de sauvetage réalisées entre 1986 et 1994. Rapport NATURE RECHERCHE non publié, 16 pages.
- LUSTRAT P.** (1996) – Les chauves-souris de la Plaine de Sorques (77). Rapport d'étude non publié. *Nature Recherche*. 30 pages.
- LUSTRAT P.** (1996) – Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. Bilan des opérations de sauvetage réalisées en 1996. Rapport NATURE RECHERCHE non publié, 14 pages.
- LUSTRAT P.** (1997) – Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. *Bull. S.F.E.P.M.* n° 33 : 25-26.
- LUSTRAT P.** (1997) – Hivernage de la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) en Seine et Marne. *ARVICOLA* tome IX, n° 2 : 6.
- LUSTRAT P.** (1997) – Disparition des Grands et Petits rhinolophes en Seine et Marne. *Bull. S.F.E.P.M.* n° 34 : 27.
- LUSTRAT P.** (1997) – Statut de la Barbastelle en Ile de France. *Bull. S.F.E.P.M.* n° 34 :27-28.
- LUSTRAT P.** (1997) – Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. Bilan des opérations réalisées en 1997. Rapport NATURE RECHERCHE. 7 pages.
- LUSTRAT P.** (1997) – Les chauves-souris de la forêt de Fontainebleau. *Le Courrier de la Nature* 167 : 24-27.
- LUSTRAT P.** (1997) – Le Chat sauvage en forêt de Fontainebleau. *Bulletin des Amis de la Forêt de Fontainebleau*. *La voix de la forêt* 1997/2 : 24-25.
- LUSTRAT P.** (1998) – Les chiroptères de la forêt de Fontaienbleau. *Bull. S.F.E.P.M.* n° 35 : 24.
- LUSTRAT P.** (1998) Les animaux sauvages de la forêt de Fontainebleau. Les Editions du Puits Fleuri. 253 pages.

- LUSTRAT P.** (1999) Hivernage de la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) en forêt de Fontainebleau. Bull. Ass. Amis de la forêt de Fontainebleau 1999/1 : 40.
- Lustrat P.** (2000) Le guide du naturaliste. Les Editions du Puits Fleuri. 160 pages.
- Lustrat P.** (2000) Les chauves-souris de la forêt de Port-Royal (Yvelines) Bull. Amis de la forêt de Fontainebleau. La voix de la forêt 2000/1 : 32-34.
- Lustrat P.** (2000) Nouvelle observation de Barbastelle en Seine et Marne. L'envol des chiros n° 1 : 2.
- Lustrat P.** (2000) Nouvelle mention concernant la répartition de *Pipistrellus pygmaeus*. Le Rhino du Vexin, n° 4 : 11.
- Lustrat P.** (2000) Atlas de mammifères de Seine et Marne. NATURE RECHERCHE : 80 pages.
- Lustrat P.** (2000) Etude et protection des gîtes d'hibernation de chauves-souris dans le massif de Fontainebleau. Bull. Ass. Amis de la forêt de Fontainebleau. 2000/2 : 29-30.
- Lustrat P.** (2000) Etude des chiroptères sur le tracé est TGV. Rapport Végétude 38 p.
- Lustrat P.** (2001) Les chauves-souris de la forêt de Notre-Dame. Bull. Ass. Amis de la forêt de Fontainebleau. 2001/1 : 20.
- Lustrat P.** (2001) Des pipistrelles dans un arbre isolé au milieu des champs. Tragus 1 : 13.
- Lustrat P.** (2001) Nouvelle mention de *Pipistrellus pygmaeus*. Tragus 1 : 11.
- Lustrat P.** (2001) Les chauves-souris de la forêt de l'Hautil. Rapport ONF 40 pages.
- Lustrat P.** (2001) Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. Bilan des opérations de sauvetages effectuées en 2001. Rapport Nature Recherche. 24 pages.
- Lustrat P.** (2001) Milieux exploités par les chiroptères en action de chasse. Rapport Nature Recherche. 11 pages.
- Lustrat P.** (2001) Etude des chiroptères des réserves biologiques de la forêt de Fontainebleau. Rapport O.N.F. Nature Recherche. 82 pages.
- Lustrat P.** (2001) La faune des mares de la forêt de Fontainebleau. Rapport Non publié : 19 pages.
- Lustrat P.** (2001) Les territoires de chasse des chiroptères de la forêt de Fontainebleau. Le Rhinolophe 15 : 167-173.
- Lustrat P.** (2002) Une nouvelle espèce de chauve-souris découverte en forêt de Fontainebleau : la pipistrelle soprane (*Pipistrellus pipistrellus*) La voix de la forêt 2002/1 : 18-19.

- Lustrat P.** (2002) Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. Bilan des opérations de sauvetages effectuées en 2002. Rapport Nature Recherche. 24 pages.
- Lustrat P.** (2002) Etude des chiroptères des réserves biologiques de la forêt de Fontainebleau. Recherche des gîtes. Rapport O.N.F. Nature Recherche. 24 pages.
- Lustrat P.** (2002) Nouvelles mentions concernant la répartition de *Pipistrellus pygmaeus* en Seine et Marne. Bulletin SFEPM n°44 : 26-27.
- Lustrat P.** (2003) Sauvetage des chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne en 2002. Le Tragus n° 3 : 19.
- Lustrat P.** (2003) Recherche de gîte des chiroptères dans les réserves biologique dirigées de la forêt de Fontainebleau. La voix de la forêt 2003/1 : 27-28.
- Lustrat P.** (2003) Les chauves-souris dans les habitations en Seine et Marne. Bilan des opérations de sauvetages effectuées en 2003. Rapport Nature Recherche. 15 pages.
- Lustrat P.** (2004) Exploitation des villages comme site de chasse par la Noctule de Leisler en milieu agricole. La voix de la forêt 2004/2 : 38-39.
- Lustrat P.** (2004) Nouvelle mention concernant la limite de répartition nord du Petit Murin (*Myotis blythii*) en forêt de Fontainebleau. La voix de la forêt 2004/2 : 40.
- Lustrat P.** (2005) 40 animaux faciles à voir en forêt. Tetras éditions. 171 pages.
- Lustrat P.** (2005) Proposition de méthodologie de calcul d'un Indice d'intérêt des milieux de chasse pour les chiroptères. Rapport Nature Recherche. 6 pages
- Lustrat P.** (2006) Données préliminaires sur l'utilisation des plaines d'agriculture intensive par les chiroptères et proposition de méthodologie de recherche. Rapport Nature Recherche. 3 pages.
- Lustrat P.** (2006) Etude des chiroptères de l'étang du Follet. Localisation des arbres à cavités favorables aux chauves-souris. Rapport d'étude AD'Missions. 9 pages.
- MOUTOU F. et LUSTRAT P.** (1989) – Les mammifères en Ile de France. La Pipistrelle. Tome 2 n° 4.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE** (1975) – Inventaire biologique et écologique du département de Seine et Marne. Convention rapport S.C.N. n° 2.
- OBERTHUR J.** (1947) – Animaux de vénerie et chasse aux chiens courants. Durel Editeur.
- PETTER L. & X.** (2000) – bilan des captures de chauves-souris dans les boucles de la Marne. Le Rhino du Vexin. N° 4 : 8-10.

SAINT-GIRONS M-C (1973) – Les mammifères de France. Doin, Editeurs.
Paris.

S.F.E.P.M. (1984) – Atlas des mammifères sauvages de France. PARIS.

TABLE DES MATIERES

Présentation de Nature Recherche	2
Fiche type de collecte de données	3
Remerciements	4
Présentation de la Seine et Marne	5
Méthodologie	6
Statut des mammifères de Seine et Marne	10
Intérêt de la Seine et Marne par rapport à l'Ile de France	11
Les mammifères disparus	12
Textes réglementaires de protection	14
Les Insectivores	
Le Hérisson d'Europe	17
La Taupe commune	18
La Musaraigne carrelet	18
La Musaraigne couronnée	19
La Musaraigne pygmée	19
La Musaraigne aquatique	20
La Musaraigne musette	20
La Crocidure leucode	21
La Crocidure des jardins	21
Les Chiroptères	
Le Grand Rhinolophe	22
Le Petit Rhinolophe	23
Le Grand Murin	24
Le Petit Murin	25
Le Murin de Daubenton	26
Le Murin de Brandt	27
Le Murin à moustaches	28
Le Murin d'Alcathoe	
Le Murin à oreilles échancrées	29
Le Murin de Natterer	30
Le Murin de Beichstein	31
La Sérotine commune	32
La Noctule commune	33
La Noctule de Leisler	34
La Pipistrelle soprane	
La Pipistrelle commune	35
La Pipistrelle de Nathusius	36
La Pipistrelle de Kuhl	37
La Barbastelle	38
L'Oreillard roux et l'Oreillard gris	39

Les Carnivores	
Le Renard roux	42
Le Blaireau	44
La Martre d'Europe	45
La Fouine	46
La Belette	47
L'Hermine	48
Le Putois d'Europe	49
La Genette	50
Le Chat forestier	51
Les Rongeurs	
L'Ecureuil roux	52
Le Castor	53
Le Loir commun	54
Le L�rot	55
Le Muscardin	56
Le Campagnol rouss�tre	57
Le Campagnol amphibie	57
Le Campagnol souterrain	58
Le Campagnol des champs	58
Le Campagnol agreste	59
Le Rat des moissons	59
Le Mulot gris	60
Le Mulot � gorge jaune	60
Le Rat noir	61
Le Surmulot	61
La Souris domestique	62
Le Rat musqu�	62
Le Ragondin	63
Les Lagomorphes	
Le Li�vre d'Europe	64
Le Lapin de garenne	65
Les Artiodactyles	
Le Sanglier	66
Le Cerf �laphe	67
Le Chevreuil	68
Bibliographie	71